



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER**

**DU**

**VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'Administration

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA-BERDOT Maria-Graciela

Mme BERGES Karine

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sebastien-Akira

M. THAUVRON Arnaud

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Mme NGUYEN Caroline

Mme FRICAUDET Marion

M. TROUMI Elias

Mme GAJIC Valentina

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

Mme SIMON-DECK Sylvie

Mme LENOBLE Valéry

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- M. LACHENY Claude (procuration donnée à Mme COSTES)
- Mme FLEURY Murielle (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit « des usagers » :

- M. VINCENT Lhéo (procuration donnée à Mme FRICAUDET)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

- M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à Mme NGUYEN)
- M. ROSENBAUM Jean (procuration donnée à M. ANDUJAR)
- M. DARRIBIÈRE Jérôme (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
- M. DEVAUCHELLE Jean-Marie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. SEBAG Julien, Représentant du recteur, chancelier des universités
- M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement Durable
- Mme ALLARD-POESI Florence, VP Commission de la Recherche
- Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN
- M. DEHAN Frédéric, Directeur Général des Services
- Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
- M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
- Mme GAUCHER Andréa, Assesseure International Chargée de l'alliance Européenne AURORA
- M. LOWENSTEIN Fantin, VP Etudiant
- Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR de Sciences et Technologie
- M. SCHWELL Martin, VP Europe
- M. THIARD Philippe, Président de la Commission des moyens
- Mme DACOSTA Hélène, Directrice des Affaires Financières
- Mme HARIR Ourda, Directrice des études et de la vie étudiante
- Mme PILETTE Alice, Directrice de ressources humaines
- M. DEMERET Simon, Directeur des affaires juridiques et générales (DAJG)
- Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe des affaires juridiques et générale

## SOMMAIRE

---

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	6
1.1 Point d'information du Président de l'Université.....	6
1.2 Approbation du plan de sobriété énergétique .....	11
<b>Points soumis à discussion</b> .....	22
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....	22
1.1 Approbation du budget initial pour l'année 2023 .....	22
1.2 Présentation du Programme Annuel de Performance de l'Établissement 2023 (PAPET).....	40
2. VIE INSTITUTIONNELLE .....	45
2.1 Approbation de la révision des Statuts de la faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG) .....	45
3. RESSOURCES HUMAINES.....	46
3.1 Approbation du second volet de la campagne d'emplois BIATSS et enseignants-chercheurs pour l'année 2023 .....	46
3.2 Approbation des modalités d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).....	57
4. FORMATION ET RECHERCHE .....	65
4.1 Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2021, bilan intermédiaire 2022 et approbation des orientations pour 2023.....	65
4.2 Approbation de la révision de la délibération du CA-2022-07 approuvant les critères généraux et les orientations stratégiques, relatives aux décisions d'exonération de droits d'inscription à partir de l'année universitaire 2023- 2024.....	69
4.3 Approbation de l'affectation des ressources issues des contrats de recherche (préciput ARN, overheads, frais de gestion...) .....	70
<b>Points non soumis à discussion</b> .....	81
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....	82
1.1 Approbation de la révision des tarifs des charges locatives des concessions de logement pour l'année 2023 .....	82
2. RESSOURCES HUMAINES.....	83

---

2.1	Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique..	83
3.	FORMATION ET RECHERCHE .....	83
3.1	Campagne Master 2023 : approbation des données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus...) .....	83
3.2	Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (1 <sup>re</sup> vague) .....	83
3.3	Approbation de l'avenant à la convention UPEC–CNRS modifiant le point 4.2 « contribution aux frais liés aux contrats » .....	83
4.	CONTRATS ET CONVENTIONS .....	84
4.1	Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université .....	84

*La séance est ouverte à 9 heures 08 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## **VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du Président de l'Université**

**M. le Président.**– Bonjour à tous. Je vous propose de démarrer ce dernier Conseil d'administration de l'année. Il n'y a pas de point d'information extraordinaire. Je pourrais vous rappeler la situation économique, mais je l'ai tellement fait que cela pourrait paraître un peu redondant. Vous avez sans doute vu les dépêches AEF montrant des universités dans des situations comparables. Malheureusement, c'est maintenant assez universel en Europe, pas seulement en France. Lors de la présentation du BI, nous rappellerons que les comptes ne sont pas à la hauteur. Nous sommes en sous-dotations. Nous avons un rendez-vous ministre relatif à cet objet, la rectrice déléguée à l'ESR est parfaitement informée au niveau du rectorat. Nous avons une interrogation sur la notification service public qui est vraiment très décalée par rapport à d'autres universités. Nous expliquerons un peu la quadrature du cercle, avec une capacité d'accueil phénoménale qui ne diminuera d'ailleurs pas et en même temps, la poursuite de la recherche de pointe. Sans les moyens affectés, c'est extrêmement difficile.

Parmi les éléments plutôt positifs, Aurora est en construction, avec un nouvel appel d'offres européen dans le cadre d'ERASMUS. Cela avance bien. Les éléments seront rappelés par Martin SCHWELL qui fera un point. Nous déposerons une réponse au mois de janvier, puisque c'est le calendrier fixé par l'Europe. En amont, je vous demanderai de voter un texte anglais de 150 pages, que nous résumerons en 5 ou 6 pages. Il s'agira de faire un point et je demanderai au Conseil d'administration de se prononcer sur ce dossier. Ce sont des moyens supplémentaires. C'est une belle aventure européenne, avec des doctorants, des post-doctorants, de la mobilité, etc. L'un des éléments importants est que nous nous orientons plutôt vers des comités formation, des comités recherche, des choses très larges permettant d'intégrer les singularités de certaines universités européennes. Tout le monde n'a pas de vice-président, ça se résume parfois à des directions, etc. Il faut donc homogénéiser les choses et trouver des éléments de langage permettant d'être assez large dans le positionnement. C'est plutôt positif, parce que cela permet d'avoir des acteurs d'universités qui sont vraiment en compétence par rapport à cela.

Parmi les éléments d'interrogation sur le budget, une bonne nouvelle est que nous avons eu la notification de 7 millions supplémentaires pour le bâtiment à Créteil, la Maison des sciences de l'homme. C'est un point important, nous avons eu la

notification ; ce qui nous donne une petite bouffée d'oxygène, même s'il y a bien sûr des dépenses derrière.

**Un intervenant.**– (*Audio 1 – inaudible, 00.04.34*).

**M. le Président.**– L'enveloppe est assez extraordinaire. C'est une demande qui a été faite à Laurent CATHALA par l'ex-Premier ministre CASTEX, le jour de son départ, sur le fait de rendre la Marne accessible à des nageurs pour les JO 2024. C'est d'une complexité pour la rendre propre, je vous passe les détails. Laurent CATHALA s'est exprimé en particulier sur le fait que la Ville investissait beaucoup ou très largement pour l'université et qu'il était surpris que l'État ne participe pas. En réponse et conditionnés au fait de rendre la Marne propre, 7 millions seraient affectés au bâtiment universitaire. Ensuite, je vous passe les péripéties, parce qu'il y a le bleu. Vous savez qu'il y a les bleus de Matignon. Une fois qu'il y a le bleu, c'est pour eux à un moment donné interministériel. Tout le monde parlait du bleu. Ça ressemblait à ces films « avez-vous vu le bleu ? » Nous avons donc retrouvé le bleu, le bleu de Matignon qui a été confirmé. C'est apparu dans les lignes du budget de l'État. Il faut bien, à un moment donné, que cet argent soit affecté, dégagé et fléché et se retrouve dans l'enseignement supérieur. Nous avons eu la notification cette semaine. C'est plutôt une très bonne nouvelle et nous remercions bien entendu le maire de Créteil et le président du territoire pour avoir aidé deux fois l'université, d'une part en mettant à disposition un terrain et d'autre part en mettant la pression à l'État pour dégager des moyens.

Voulez-vous vous exprimer ?

**Mme SIMON-DECK.**– Je crois simplement que c'est un excellent compromis qui montre bien qu'il y a un intérêt, à la fois pour la propreté des eaux et pour l'université.

**M. le Président.**– J'ai eu récemment l'occasion de voir Laurent CATHALA et son équipe concernant l'état des lieux des bâtiments et je le remercie. Voilà l'histoire des 7 millions, qui est une belle histoire. D'ailleurs, cela remonte à plusieurs éléments. Nous l'avons manifesté, nous l'avons mis en premier au CPER, je rappelle. Nous avons beaucoup râlé sur le fait de ne pas avoir d'obtention de moyens sur Pyramide, parce que globalement, Pyramide est un scandale de toute manière. Je ne vais pas vous refaire l'histoire, mais ce sont 2 millions payés depuis quasiment 25 ans. Nous aurions pu avoir un bâtiment dédié. Nous n'allons pas refaire l'histoire, mais il fallait à un moment donné changer la trajectoire. Nous avons également interpellé le préfet de région. Nous avons eu une réunion un peu houleuse avec lui, il y a presque un an. Nous avons fortement protesté et il avait retenu ces éléments. Tout cela prouve que nous pouvons également interpeller l'État, mais en donnant des éléments précis.

Voilà l'histoire des 7 millions.

Il y a deux éléments d'alerte. C'est d'une part la partie numérique. Vous avez sans doute reçu un certain nombre d'éléments sur les alertes sur les mails et le fait qu'il faudrait peut-être dire un mot là-dessus. Je laisserai Éric nous dire un mot à ce sujet. Le deuxième élément porte sur les délestages, sur lesquels nous dirons deux mots. Nous demanderons peut-être à Julien de nous donner des éléments sur la partie délestage.

Vous pouvez peut-être dire quelques mots sur la partie alerte numérique.

**M. DEHAN.**– Rapidement, sur le numérique, au niveau de l'ESR au sens large, nous sommes extrêmement exposés aux attaques informatiques qui ont lieu tous les jours dans un certain nombre d'établissements en Ile-de-France et sur le territoire métropolitain. C'est la même chose pour les collectivités locales, les hôpitaux, etc. Vous en avez sans doute entendu parler via la presse ou les médias. D'ailleurs, nous avons subi une attaque assez grave récemment dans l'un de nos instituts, l'IUT de Sénart. Nous sommes en train d'investiguer le périmètre précis des dégâts, des compromissions de comptes. Concrètement, il s'agit de vol de données natives, etc., et de possibles accès à un certain nombre de serveurs au-delà du domaine de l'IUT. Nous sommes aidés par un prestataire, afin d'essayer de résoudre le problème.

Plus largement, cette situation explique les mesures que nous prenons pendant la période de fermeture. Elles sont assez importantes et inhabituelles. Pour un certain nombre de collègues, il s'agit de la non-mise à disposition notamment des VPN, d'une mise en sommeil d'un certain nombre d'applications métiers, comme le SI finances, le SI RH, etc. Évidemment, nous avons une attention toute particulière pour les applications qui concernent les étudiants. Les étudiants préparant des examens peuvent avoir besoin d'avoir accès à des ressources durant les vacances. Notamment via e-campus ou tout autre outil concernant les étudiants, nous laissons « ouvert », évidemment en ayant une supervision, mais nous avons fermé tout le reste. Nous avons envoyé des messages aux correspondants techniques dans les composantes, aux directeurs de composante, aux RAC, etc. De mémoire, nous avons également communiqué des messages sur l'Intranet. Nous avons constitué une petite cellule de crise. Pour tout vous dire, nous avons même été informés de l'incident par l'extérieur, par le réseau RENATER avec manifestement des intrusions dans le système depuis le mois d'octobre. Un autre IUT de Paris-Cité a quasiment été bloqué. Le Conseil de documentation de la Seine-et-Marne a rencontré des problèmes très importants. Nous sommes vraiment sur le qui-vive, malheureusement ; ce qui explique les contraintes pendant cette période de fermeture. Notamment pour les collègues

enseignants-chercheurs, nous avons demandé des listes précises, de manière à permettre l'attribution des VPN ou non selon les situations.

Nous en sommes là. Nous essayons de faire preuve de la plus grande vigilance, mais cela nécessitera de lancer une grande campagne de communication dès le mois de janvier sur les gestes qui peuvent paraître anodins, mais ne le sont pas tant que cela. Ce sera notamment autour de la gestion des mots de passe pour les collègues, y compris ceux qui ont des droits d'administration sur un certain nombre d'outils informatiques. Tout cela explique les mesures que nous prenons.

**M. le Président.**– Avant le point sobriété énergétique qui est d'actualité, un autre élément d'information important concerne la réponse à un PUI. Je passe la parole à Simon.

**M. GILBERT.**– Bonjour chers collègues. Je vais vous dire un mot sur les PUI, pôles universitaires d'innovation. Il s'agit d'un appel à projets qui en est à son deuxième lancement. C'est la deuxième année consécutive. Dans le cadre de financements liés non pas au programme d'investissements d'avenir, mais à la LPR, il s'agit pour l'État de développer au sein du territoire des pôles autour de l'innovation constitués à partir d'un noyau d'universités, d'établissements publics expérimentaux ou de grands établissements. C'est dans le sillon de deux appels à projets qui ont déjà été lancés et qui relevaient des PIA, les PEPR, les grands projets exploratoires de recherche, ainsi que d'un appel à manifestation d'intérêt « Pré-Maturation » lancé cette année, lequel finance des projets de recherche. Ici, de façon complémentaire, il est question de financer des moyens au service de l'innovation, au niveau des systèmes d'information et RH dans les établissements.

Nous avons pris attache avec nos partenaires du site Paris-Est, à savoir l'UGE, l'École des ponts, l'ENVA. L'idée est de candidater ensemble au PUI dans le mois à venir. Il s'agit de développer un projet de lettre d'intention pour la date du 20 janvier. C'est le calendrier qui nous a été donné. Nous allons établir un projet très court, en tout cas pour cette date, l'hypothèse étant qu'à l'échelle du site, nous faisons un diagnostic sur nos forces en matière d'innovation pour chaque établissement et réfléchissons à une possibilité de développer une logique d'approche mutualisée sur l'innovation en termes RH. Cela signifie réfléchir à un guichet unique et à la façon dont nous pourrions par exemple identifier les forces et les faiblesses de chacun des membres, ce qui nous fait défaut et réfléchir à une mutualisation. Il ne s'agit pas pour chacun des établissements de compléter ses forces par rapport à ses propres faiblesses, mais, à l'échelle du site, d'identifier les forces et les faiblesses, d'avoir une approche mutualisée et de demander des moyens RH pour nous renforcer. Il ne s'agit

pas seulement des établissements. Il est également question de développer un réseau. C'est pour cette raison que cela s'appelle « pôle ». Dans le cadre de ces pôles, même si les universités en constituent le noyau, il y a évidemment des entreprises, des pôles de compétitivité, des *clusters*, des collectivités territoriales, la chambre de commerce et d'industrie. La liste n'est pas limitative.

**M. le Président.**– Ce sont également les organismes.

**M. GILBERT.**– Bien entendu, ce sont également les organismes comme le CNRS ou l'Inserm. Notre idée est d'aller dans cette direction. L'un des enjeux est évidemment un enjeu de mutualisation de réseaux, mais également un enjeu financier. Il faut s'attendre à ce que, sur quatre ans, nous ayons chaque année entre 800 000 euros et 1,5 million d'euros à l'échelle d'un site. Ce n'est pas considérable, mais ça permet tout de même de financer entre dix et quinze postes. Il est donc intéressant d'avoir cette approche.

Derrière, le pari est d'offrir à la communauté de nos chercheurs des moyens renforcés pour accéder à la valorisation, à l'innovation et d'opérer des liens renforcés avec le secteur public, le secteur privé, ainsi que des transferts de technologies. Il y a également une dimension plateforme. Nous pouvons considérer qu'au-delà des RH, nous avons les moyens de développer également des transferts de connaissances aux secteurs public et privé à travers des plateformes de recherche. Il y a une double dimension.

Le calendrier est un dépôt pour le 20 janvier, puis une audition. Si l'audition est positive, nous devons rendre un dossier détaillé au mois de mai.

Les SATT, sociétés d'accélération et de transfert de technologies, sont des sociétés de droit privé qui investissent dans l'innovation et accompagnent, afin de mieux valoriser la recherche au sein des établissements. Nous avons comme partenaire la SATT Erganeo dont nous sommes actionnaires de manière indirecte, puisque c'est la Comue Paris-Est qui est l'actionnaire. Les SATT ont vocation à être dans le PUI. La SATT Erganeo en est bien entendu d'accord.

Néanmoins, deux questions se posent par rapport aux SATT. La première question repose sur le fait qu'aujourd'hui, les SATT sont un objet d'accompagnement des universités suscitant des interrogations très fortes de l'État, notamment parce qu'elles ne produisent pas de résultat économique très favorable. En même temps, c'est un peu normal, parce que la SATT est un modèle assez dépensier. Notre SATT en particulier est financée par l'État jusqu'en 2024. Rien n'est assuré pour la suite. Par ailleurs, ce ne sont que des bruits de couloir, ce n'est pas officiel, mais il se dit que

les SATT pourraient disparaître dans une échelle de temps assez rapide et que l'argent qui allait dans les SATT pourrait être octroyé aux PUI qui jouent un rôle de soutien à l'innovation et à la valorisation. Ils prendraient le relais des SATT, avec une logique davantage de réseaux, de sites et de mutualisation.

Nous en sommes là.

**M. le Président.**– Merci, Simon. Y a-t-il des questions sur ces différents points ? Sinon, je vous propose de parler de sobriété et de délestage.

## 1.2 Approbation du plan de sobriété énergétique

**M. ALDHUY.**– Je suis Julien ALDHUY, vice-président patrimoine, campus, développement durable.

Vous savez qu'il existe aujourd'hui des risques de délestage dans le cadre du partage de l'électricité disponible en fonction des pics de consommation. Le MESRI avait prévu un dispositif, c'est-à-dire qu'il a demandé aux universités de remonter leurs équipements, les lieux dont nous considérons qu'ils ne devaient pas être délestés. Ce processus passait par les universités, qui remontaient via la Comue Paris-Est Sup, qui remontait elle-même au rectorat, qui devait remonter lui-même à la préfecture. C'était début octobre, si je me souviens bien, le 12 octobre. Nous n'avons plus de nouvelle depuis, ce qui n'était pas forcément étonnant. Grâce au cabinet, nous avons réussi à organiser un échange avec le directeur de cabinet du préfet de département. Pour résumer, il nous a dit que les sites universitaires n'étaient pas prioritaires, parce que c'est la loi, que c'est ainsi, qu'il y a des décrets, des règles à respecter. Pour faire simple, ce qui protège les sites universitaires du délestage est le fait qu'ils puissent à un moment donné partager la même source d'électricité que des établissements protégés et prioritaires de type tribunal administratif, CHU, commissariat, prison.

**M. le Président.**– Ce ne sont pas que les CHU.

**M. ALDHUY.**– Oui, ce sont les hôpitaux en général. Bien sûr, il n'a pas accepté de nous dire si c'était la situation ou non de l'UPEC, mais nous avons convenu d'un *modus operandi*. Nous avons indiqué à la préfecture les sources d'énergie des principaux campus de l'UPEC. Normalement, avec ce document, s'ils nous répondent – ce qu'ils se sont engagés à faire, mais nous ne savons pas si ce sera réellement le cas – ils nous diront si tel point d'énergie est partagé avec un hôpital, un tribunal administratif ou un équipement se trouvant sur la liste prioritaire. Même si ce ne sera pas écrit de cette façon, nous pourrons nous dire que si nous partageons la même source d'électricité, nous ne serons pas délestés.

Nous en sommes là en termes de procédure. C'est un peu indirect, parce qu'il n'y aura jamais d'affirmation selon laquelle l'université ou tel campus ne seront pas délestés. Nous pourrons le déduire. Lorsque nous aurons les informations, nous reviendrons vers les différents responsables de composante et les laboratoires, afin de leur indiquer ceux pour lesquels il n'y aura a priori pas de délestage et peut-être les campus ou les localisations de l'UPEC pour lesquels nous pourrons craindre des délestages.

**M. le Président.**– En complément, nous sommes tout de même alertés, par une circulaire notamment. Cela va nous mobiliser, afin de réactiver ce que nous avons mis en place pendant la pandémie pour d'autres raisons, afin que nous puissions avertir également les étudiants, les personnels, les chercheurs, etc.

**M. ALDHUY.**– Pour ce dispositif, une alerte à J-3 indiquera quel sera le département potentiellement délestable. À J-1, à 15 heures, nous saurons si c'est confirmé. À J-1, à 17 heures, nous aurons la confirmation des zones du département qui seront délestées. Dans le cadre de ces délestages qui seront prévenus et anticipés, nous aurons la confirmation que nous sommes concernés ou non la veille à 17 heures. Cela signifie que dans cette cellule de crise qui a été réactivée et a déjà commencé à réfléchir, nous devons avoir une procédure de manière à pouvoir prévenir de la veille au soir au lendemain matin les composantes, les laboratoires, les étudiants et les collègues. Il s'agira de leur dire qui a cours ou non, par exemple. Nous sommes en train de résoudre cela avec le service sûreté et sécurité, mais la conséquence est que s'il n'y a pas d'électricité, bon nombre de nos bâtiments ne seront pas ouverts. Techniquement, ce n'est pas possible en termes de sécurité.

**M. le Président.**– Ce sont deux heures.

**M. ALDHUY.**– Tout à fait, ce sont deux heures de coupure, mais cela signifie que pendant ces deux heures, la majeure partie des bâtiments ne sera pas ouverte, parce que nous ne respecterons pas les contraintes de sécurité. Il y a un vrai enjeu à pouvoir anticiper et à avoir un protocole et des procédures assez claires, afin de pouvoir être réactif. Nous pouvons imaginer que s'il est dit que ce sera à 17 heures, ce sera peut-être à 18 heures. Il faudra pouvoir alerter le plus de monde possible la veille au soir pour le lendemain.

**M. LEVREL.**– À partir de quelle date pourrait-ce arriver ?

**M. BERNARDINO.**– Pour la qualité du compte rendu, merci d'indiquer votre nom avant de prendre la parole.

**M. LEVREL.**– À partir de quelle date les délestages peuvent-ils commencer ?

**M. ALDHUY.**– Pour l’instant, il n’y a pas de date explicite. Dans l’absolu, cela pourrait intervenir là. Il n’y a pas de date. Il n’y a pas du tout de certitude, mais si cela devait arriver, ce serait plutôt à partir de la deuxième quinzaine de janvier. Potentiellement, ce serait plutôt en janvier, février et début mars.

**M. le Président.**– Nous n’en savons rien.

**M. ALDHUY.**– Non, nous n’en savons rien.

**M. VALLÉE.**– Si j’ai bien compris, l’alerte serait donnée à 17 heures, voire 18 heures, afin que tout soit potentiellement fermé le lendemain à 8 heures. Il faudra déjà trouver des personnels pour les appareils, établir des *check-lists*. S’il y a deux heures de coupure, les bâtiments seront-ils fermés toute la journée ?

**M. ALDHUY.**– Ils fermeront une demi-journée.

**M. VALLÉE.**– Pour les étudiants, cela perturbera toute la journée. Pour les personnels, on ne sait pas. Là, nous parlons exclusivement de l’UPEC, mais si la coupure a par exemple lieu en Seine-et-Marne, que les écoles sont fermées, impactées, les personnels devront prévenir l’administration. Qu’est-il prévu ? Y aura-t-il une neutralisation ? Seront-ils en télétravail ?

**M. DEHAN.**– Ce sera une autorisation spéciale d’absence classique pour les personnels qui ne peuvent pas se rendre sur leur lieu de travail parce que l’école, les enfants, etc.

**M. VALLÉE.**– Je ne m’inquiète pas trop pour la faculté de santé, parce qu’elle sera repiquée sur l’hôpital ou l’inverse. C’étaient les arrangements à l’époque. Dans certaines composantes, il pourrait y avoir du matériel sensible qui n’a pas pu être délesté en temps et en heure. Parfois, il y a déjà des problèmes de matériel qui casse lorsque nous faisons les entretiens annuels, entre la coupure et la remise en service. Qu’est-il prévu ? L’État est son propre assureur, je l’entends bien. J’attends des réponses.

**M. DEHAN.**– À l’identique, dans certains laboratoires, des manipulations se font sur deux ou trois jours et la coupure arrive. C’est dommage pour la manipulation.

**M. ALDHUY.**– C’est à voir dans le protocole et les process que nous mettrons en place. Nous serons prévenus à J-3, à l’échelle du département et avec beaucoup d’incertitudes. L’idée du J-3 est de dire : « Attention, s’il n’y a pas de diminution de pratiques et donc de consommation énergétique, nous allons couper. » L’objectif est que les personnes réduisent elles-mêmes les consommations. Nous ne l’avons pas

décidé ni discuté, mais peut-être que dans le protocole, il faudra qu'à J-3, les laboratoires qui ont une expérience à lancer la retiennent.

**M. DEHAN.**– Voire des examens.

**M. VALLÉE.**– Un rectorat est-il considéré comme un bâtiment prioritaire ?

**M. le Président.**– Non, ce sont les hôpitaux, tribunaux, commissariats, prisons.

**M. ALDHUY.**– Le préfet parlait des transports, mais ce n'était pas très clair.

**M. VALLÉE.**– Nous hébergions à un moment donné des applications du rectorat mais cela a peut-être changé depuis. Je me disais que par ces temps-là, le rectorat avait des choses à gérer.

**M. DEHAN.**– (*Audio 1 – inaudible, 00.29.52*). Si c'était le cas, ce serait plutôt sympa pour nous.

**M. ALDHUY.**– Cela demande à être vérifié, mais le campus se situe entre le tribunal administratif qui est un bâtiment qui sera protégé du délestage et Henri-Mondor qui sera également protégé.

**Mme SIMON-DECK.**– Si je puis me permettre, c'est autre chose que le tribunal administratif, puisque c'est la justice. L'ensemble des juridictions, sauf la juridiction administrative. C'est beaucoup plus prioritaire qu'un tribunal administratif. Des personnes sont en détention préventive, en garde à vue, etc.

**M. ALDHUY.**– Concrètement, les coupures auront lieu soit le matin de 8 heures à 12 heures, soit le soir de 18 heures à 20 heures. Nous ne le saurons que la veille au soir. De toute façon, de 18 heures à 20 heures, puisque ce sont des fermetures de deux heures, ce sera sur les deux heures. En revanche, ce qui n'est pas clair aujourd'hui est que sur les fermetures le matin, entre 8 heures et 12 heures, il n'y aura que deux heures de coupure. Dans la procédure mise en place par l'État, ce qui n'est pas clair est le moment où nous saurons si c'est de 8 heures à 10 heures ou de 10 heures à 12 heures, voire de 9 heures à 11 heures. Nous ne savons pas. Nous savons que pendant ces quatre heures, il y aura deux heures de coupure.

**M. DEHAN.**– Pour préciser, comme ce sont des informations dites classifiées, nous n'aurons à aucun moment l'information précise et claire.

**M. ALDHUY.**– Y compris la liste, parce qu'il existe une liste des bâtiments officiellement prioritaires. Tout cela est classifié et nous n'en saurons pas plus que ce que je vous ai dit, à savoir que nous partageons la même source d'électricité que tel ou tel autre bâtiment. Nous en tirerons les conclusions que nous pourrons en tirer.

**M. BARBOT.**– Les applications d’enseignement sont-elles suffisamment sécurisées pour que nous puissions dispenser les cours à distance ou les serveurs seront-ils également éteints ?

**M. ALDHUY.**– Les serveurs sont éteints. Si une coupure d’électricité a lieu, tout passe en onduleur.

**M. BARBOT.**– Tout est sur place. Nous n’avons donc pas de duplication sur un autre site.

**M. ALDHUY.**– Non. De quelles applications parlez-vous ?

**M. BARBOT.**– Je parle des applications d’enseignements comme Eprel, ce qu’il faut pour dispenser un cours en ligne.

**M. ALDHUY.**– Les applications maison comme Eprel seront fermées, puisque les serveurs passeront en onduleur. En revanche, tout ce qui est visio n’est pas sur nos serveurs et pourra potentiellement continuer à fonctionner, à condition qu’Internet fonctionne.

**M. VALLÉE.**– Je croyais que nous avions dédoublé les serveurs. Si le site (*Audio 2 – inaudible, 00.03.18*) est coupé, il bascule sur le serveur ici. C’est un peu la question de Monsieur.

**M. DEHAN.**– C’est à vérifier si la redondance est, comme on dit dans le jargon, complètement bidirectionnelle. Je ne peux pas répondre. Mais logiquement, cela devrait être le cas.

**M. ALDHUY.**– Nous sommes en train de vérifier que cela fonctionne bien dans les deux sens.

**M. LEVREL.**– La question ne se pose pas vraiment, parce que s’il y a une coupure, que les étudiants sont chez eux, ils manquent également d’électricité. Ils ne peuvent pas faire une visio de chez eux s’ils n’ont pas de réseau, que la box est éteinte.

**M. ALDHUY.**– Les coupures auront lieu sur des périmètres relativement limités, pas plus qu’un pourcentage de nombre de personnes en même temps que j’ai oublié. Cela signifie que nous pourrions très bien avoir des coupures par secteurs.

**M. DEHAN.**– C’est l’inverse, Julien, on est en Île-de-France, c’est-à-dire qu’il ne devrait pas y en avoir plus de 50 %.

**M. ALDHUY.**– Il ne devrait pas y avoir plus de 50 % de personnes impactées en même temps.

**M. LEVREL.**– Je comprends bien, mais si une résidence universitaire est dans le périmètre, on ne peut pas garantir que tous les étudiants de l’UPEC ne sont pas impactés.

**M. ALDHUY.**– Si l’UPEC est délesté, tout ce qui se trouve dans son périmètre sera délesté. En revanche, tous nos étudiants n’habitent pas dans le périmètre de l’UPEC.

**M. le Président.**– Pour l’instant, il s’agit d’une hypothèse. Nous mettons en place des process, etc., parce qu’on a analysé les situations. Ça va se relancer. C’est vraiment exceptionnel. Pour la première fois cette semaine, nous avons eu des réponses de la préfecture sur ce sujet d’être informés en amont, avec des éléments précis. Néanmoins, il est peu probable qu’il y ait des coupures cette année. Les choses se passeront plutôt dans une perspective plus lointaine.

**M. ALDHUY.**– Je suis là pour vous présenter le plan de sobriété énergétique de l’université Paris–Est Créteil qui est soumis au vote du Conseil d’administration, comme le prévoit la procédure mise en place par l’État et le MESRI. Le MESRI dans le cadre du développement de la sobriété énergétique en France, tel qu’annoncé par la Première ministre juste après les vacances.

Quelques éléments de contexte pour comprendre pourquoi nous arrivons à cette présentation de plan de sobriété énergétique. Toutes les universités, y compris l’UPEC, sont engagées dans une trajectoire de réduction de leur consommation énergétique et de leurs rejets de gaz à effet de serre, avec des objectifs de –40 % d’ici 2030, –50 % d’ici 2040 et –60 % d’ici 2050. Ces éléments sont déjà pris en compte dans la stratégie de l’université et sont inscrits, déclinés dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Ils seront amendés et intensifiés dans le cadre de la révision de ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière, initiée en 2023. Il est en partie caduc, puisque les éléments du CPER qui n’ont pas été retenus figurent dans ce document.

À plus court terme, comme tout le monde, nous avons connu des augmentations massives des prix de l’énergie depuis le début de l’année 2022. Dans ce contexte à la fois d’augmentation des coûts et d’enjeux de disponibilité énergétique, l’État a lancé son grand plan de sobriété énergétique national. Le MESRI a demandé aux opérateurs de l’État que nous sommes en tant qu’université de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique dont l’objectif est de consommer 10 % d’énergie en moins à fin 2024 par rapport à la situation de fin 2019. C’est une circulaire datant de fin septembre 2022.

Nous avons commencé à y travailler fin septembre, début octobre, d'abord avec la remontée d'une version provisoire de ce plan au rectorat pour le 31 octobre. La version finalisée devait être discutée, validée dans toutes les instances de l'université, ce qui a été le cas, afin d'être *in fine* discutée, validée et votée au Conseil d'administration.

Le processus est important à rappeler. Le plan sobriété a été placé sous ma responsabilité et celle de Lolita RUBENS qui est la VP responsabilité sociétale de l'université, avec l'appui central de Raphaël GREFFE et des équipes de la Direction du patrimoine et du développement durable. Une série d'échanges a eu lieu au sein de l'équipe politique par rapport aux grands principes que nous allions retenir par rapport à ce plan sobriété énergétique et avec la Direction générale des services. Nous avons mis en place un système d'échange avec les composantes, en leur demandant de remonter ce qui était possible à leur niveau. L'idée était de ne pas faire un plan unique, monolithique qui s'appliquerait partout et de la même manière dans tous les sites et lieux de l'UPEC. Il semblait assez improbable que ce soit faisable.

Le plan sobriété est passé dans les instances, au comité technique le 18 novembre, au CHSCT le 21 novembre, et a été présenté au CAC pour avis le 21 novembre. Toute une série d'échanges a eu lieu avec la Direction des affaires financières, puisque tout cela a également des impacts financiers en termes de marchés publics. Des échanges ont eu lieu avec la Direction de la communication, puisqu'il y a tout un enjeu de communication et de sensibilisation sur les gestes et pratiques des uns et des autres au quotidien. C'est ce qui a été fait jusqu'à présent pour pouvoir être présenté au CA aujourd'hui. En janvier, tout un travail de retour vers les composantes sera effectué, afin de pouvoir revenir vers les collègues, les étudiants, les différentes composantes pour expliquer ce plan et les conditions de sa mise en œuvre. Elles sont variables en fonction des lieux de l'UPEC. Un point de communication sur lequel nous avons travaillé avec la Direction de la communication sera mis en œuvre à partir du mois de janvier, afin de sensibiliser aux pratiques.

Nous avons prévu de faire une évaluation du plan au printemps, lorsque la chaleur sera revenue. Il s'agira de faire un retour d'expérience, de manière à voir ce qui a fonctionné ou non durant l'hiver durant 2023 ; en sachant que compte tenu des délais, l'important est qu'il soit prêt pour l'hiver 2024. Cela permettra de voir ce qui a fonctionné ou non, ce que nous avons réussi à faire ou non et de pouvoir créer les conditions pour être plus efficaces l'hiver suivant.

Concernant les principes du plan, l'équipe politique a considéré que ce plan ne devait pas être monolithique et qu'il fallait prendre en compte la diversité de l'UPEC, en

sachant que nous avons des localisations, des contextes, des insertions urbaines, territoriales extrêmement différents. Par exemple, selon les jours, il y a cinq à six degrés d'écart de température extérieure entre Créteil et Fontainebleau ; ce qui amène forcément des actions différentes. Le deuxième principe retenu est de maintenir le plus possible les étudiants en présentiel. Contrairement à d'autres universités qui peuvent assez largement rebasculer en distanciel, l'idée est de rester le plus possible en présentiel, afin de ne pas revenir à la situation Covid. Un autre principe est de reporter le moins possible la charge énergétique sur les personnels et les enseignants. Nous aurions pu le faire, parce que lorsque l'on est chez soi, cela diminue les consommations énergétiques de l'université, mais cela ne résout pas le problème de disponibilité énergétique. C'est l'idée de jouer un jeu collectif. Il s'agit également de prendre en compte la diversité des situations au sein de l'UPEC et d'utiliser la fermeture totale de la manière la plus mesurée possible, adaptée à la situation de chaque site et de chaque campus de l'UPEC.

L'objectif était d'avoir un plan se voulant humble, réaliste et raisonnable pour tout le monde. L'idée n'était pas de dresser une liste à la Prévert de toutes les choses absolument géniales que nous pourrions faire, mais que nous ne ferons pas, parce que nous n'en serions pas capables. Il s'agissait plutôt de dresser une liste de ce que nous sommes capables de faire, de manière à pouvoir dire : « Nous avons réussi cela, nous avons réussi cela. Sur cela, nous serons meilleurs la prochaine fois. » Il s'agit d'avoir des objectifs réalistes et possibles.

Vous l'avez vu, dans le plan, nous avons non seulement insisté sur ce que nous y mettons, mais également sur la question des conditions de mise en œuvre très contraintes, que ce soient les conditions budgétaires, techniques, en termes de RH. Ce sont les conditions du patrimoine à l'UPEC, même si cela ne se résume pas au patrimoine, mais ce sont des contraintes fortes pour arriver à mettre en œuvre ce plan.

Ce plan articule trois leviers : des leviers techniques, des leviers par les usages et des leviers par l'organisation. Je vais passer sur le technique. Je pourrai répondre aux questions tout à l'heure si vous le souhaitez, parce que c'est très technique. Ce sont des histoires d'équilibrage de chauffage, etc. Je vais plutôt insister sur les mesures phares en lien avec les usages et l'organisation.

Sur les usages, la première demande du MESRI est de faire passer partout la température à 19 degrés lorsque les locaux sont occupés. Nous savons que dans le patrimoine de l'UPEC, certains collègues seraient contents d'atteindre 19 degrés. Nous le savons, la situation de Pyramide est extrêmement difficile aujourd'hui. En

tout cas, l'idée est que lorsque c'est possible, la température est descendue à 19 degrés. Une demande explicite de l'État est que lorsque les locaux sont inoccupés moins de 48 heures, il faut basculer à 16 degrés et que lorsqu'ils sont inoccupés pendant plus de 48 heures, il faut basculer à 8 degrés. C'est ce que demande l'État. Nous essayerons de respecter les deux premières demandes, mais pas celle concernant les huit degrés. Il s'avère qu'à huit degrés, il y a de la condensation ; ce qui crée des champignons. Nous économisons peut-être en énergie, mais les locaux se transforment en champignonnière ; ce qui n'est pas l'objectif. En accord avec la Direction du patrimoine et selon ce qui se fait dans toutes les universités françaises, la bonne température serait plutôt de douze degrés. L'énergie est économisée, il n'y a pas de condensation et le retour à la température de 19 degrés est énergivore, mais de manière raisonnable.

Le deuxième enjeu est de limiter la température des climatisations à 26 degrés lorsque c'est possible. C'est toujours « lorsque c'est possible ». Dans les salles de serveurs, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible dans toute une série de locaux très techniques où la température de la climatisation doit rester plus basse ; ce qui sera respecté.

Nous supprimerons également l'eau chaude dans les sanitaires, ce qui est également demandé par l'État, lorsque c'est possible, c'est-à-dire quand ils ne sont pas liés à des douches.

Toute une réflexion a lieu sur les pratiques de mobilité, mais je passe rapidement sur ce point. Une réflexion est également en cours autour de l'évolution de la stratégie d'achat entreprise avec la DAF, que nous devons préciser sur la façon de rendre nos achats plus verts et mieux-disants du point de vue des consommations énergétiques.

Dans ce plan, un énorme enjeu est lié au patrimoine bâti qui est vraiment du domaine du patrimoine, qui passe par nos bâtiments et nos campus. Ensuite, une bonne partie des solutions passe par un enjeu collectif des pratiques de chacun. C'est un élément important sur lequel nous insistons dans le plan.

Le deuxième point est un focus sur les propositions liées à l'organisation. La solution la plus facile serait de fermer. Si nous fermons, nous ne consommons pas. C'est incroyablement simple, mais ce n'est pas une solution satisfaisante. L'idée est de fermer les locaux de l'UPEC les deux semaines pendant lesquelles les locaux sont normalement déjà fermés, à savoir les deux semaines des vacances de Noël. Nous avons proposé aux composantes – et nous reviendrons vers elles début janvier – de voir dans quelle mesure il est possible d'ajouter une semaine de fermeture complémentaire, soit en inter-semestre, soit dans les semaines précédant les

examens, à condition que le CROUS et le SCD restent ouverts. Si nous arrivons à le faire, nous le ferons ; si nous n'y arrivons pas, nous ne le ferons pas. Nous ne ferons que des choses plausibles et faisables.

En 2023, nous lancerons également une réflexion sur l'optimisation de l'occupation des locaux de l'université. Nous savons que c'est un sujet récurrent depuis quelques années. C'est un sujet qui permet également de diminuer les consommations énergétiques. Même si ce sont quelques pour-cent, cela aura un impact. L'idée est de travailler sur cette question d'optimisation de l'occupation des locaux.

Nous avons besoin de référents dans les composantes et les laboratoires. Il s'agit d'identifier un réseau de référents sobriété sur la base du volontariat. Parmi les personnels enseignants-chercheurs et administratifs, beaucoup de collègues sont déjà impliqués et sensibilisés à ces questions. La base du volontariat permettra de mobiliser ces collègues qui sont la meilleure voie de transmission au niveau local dans les composantes. Tout un travail de communication et de sensibilisation sera également effectué au mois de janvier, dont nous imaginons qu'il bénéficie de l'amplification de la communication de l'État.

Sur les conditions, nous devons améliorer le comptage. Vous l'avez sûrement remarqué dans le plan, nous disons que nous devons faire -10 %, mais pas par rapport à combien ? Aujourd'hui, nous ne savons pas le dire, tout simplement parce que nous avons un problème de comptage. Il y a des enjeux à développer la gestion technique des bâtiments, justement pour avoir un monitoring un peu plus aisé sur la température qu'il fait, où le chauffage doit être coupé selon que les personnes soient présentes ou non. Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de le faire et devons absolument le développer. Il y a un enjeu RH, en particulier à la Direction du patrimoine, mais pas seulement, afin d'avoir les compétences nécessaires pour mettre en œuvre tous ces éléments. Enfin, il y a un enjeu financier, puisque tout cela coûte rapidement des sommes significatives.

Merci de m'avoir écouté. Je suis là pour répondre à vos questions.

**M. le Président.**– Le plan sobriété est passé en CAC.

**M. ALDHUY.**– Il a été présenté en CT, en CHSCT et au CAC.

**M. VALLÉE.**– En CT, nous n'avons pas la partie concernant la fermeture potentielle. Vous avez surtout parlé des étudiants, mais qu'est-il envisagé par la Direction pour les personnels ?

**M. ALDHUY.**– Pour les fermetures en dehors des vacances de Noël, il s’agit d’arriver à fermer, à condition que les personnels ne basculent pas en télétravail. Je prends un exemple facile du point de vue organisationnel : nous avons plusieurs bâtiments à Sénart et s’ils sont fermés une semaine, les personnels administratifs en particulier pourraient être relocalisés dans un seul bâtiment qui resterait ouvert et chauffé ; ce qui permettrait de mettre les autres bâtiments du campus à douze degrés. L’idée est que cela ne se fasse pas par le biais du télétravail, sauf si localement, les personnes considèrent qu’il est mieux d’être en télétravail. L’objectif est le maintien de ce principe de ne pas reporter la charge énergétique vers les personnels et de fermer, en faisant en sorte que les personnes restent le plus possible en présentiel.

**M. DEHAN.**– Très rapidement, en langage dialogue social, cela signifie que nous n’imposerons pas la pose de congés.

**M. BERNARDINO.**– Je vous rappelle de ne pas parler tous en même temps pour le compte rendu. S’il n’y a pas d’autre question, je vous propose de passer à l’approbation. Fadoua, y a-t-il des procurations ?

**Mme HMAMOU.**–

- M. GILBERT a donné procuration à Mme BERGÈS ;
- M. LACHENY a donné procuration à Mme COSTES ;
- Mme BEAULNES a donné procuration M. THAUVRON ;
- M. VINCENT a donné procuration à Mme FRICAUDET ;
- M. HEBBRECHT a donné procuration à Mme NGUYEN ;
- M. ROSENBAUM a donné procuration à M. ANDUJAR ;
- M. DARRIBÈRE a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. DEVAUCHELLE a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ.

**M. BERNARDINO.**– Merci. Je vous propose de passer au vote sur le plan sobriété énergétique. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci beaucoup.

***Le plan de sobriété énergétique est approuvé à l’unanimité.***

## Points soumis à discussion

### 1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

#### 1.1 Approbation du budget initial pour l'année 2023

**M. BERNARDINO.**– Je vous propose de passer au point sur les questions budgétaires avec Hélène et Philippe.

**Mme DACOSTA.**– Bonjour à toutes et à tous. J'ai prévu de vous présenter ce budget initial 2023 en plusieurs parties : la synthèse qui permettra de venir expliquer les variations sur les postes de recettes et de dépenses, les tableaux avec les équilibres globaux et je céderai la parole à ma collègue sur le schéma d'emplois. Souhaites-tu faire une introduction sur les éléments de contexte ?

**M. THIARD.**– Le contexte est principalement l'examen du budget initial par la commission des moyens il y a deux jours. Sur ces éléments de contexte, nous pouvons dire que par rapport aux équilibres qui vous ont été présentés la fois dernière, la prévision a été légèrement revue, afin d'intégrer les prévisions d'atterrissage budgétaire 2022. Par rapport à la prévision initiale de déficit de 10,7 millions, nous atterrissons désormais sur une prévision de -7,2 millions, puisque nous tenons compte des perspectives d'exécution réelle des dépenses en masse salariale comme en fonctionnement sur 2022, afin d'établir cette prévision initiale pour 2023. La commission des moyens en a pris acte et a trouvé qu'il était en effet tout à fait pertinent d'intégrer l'atterrissage 2022 à cette prévision 2023.

Par ailleurs, après la présentation d'Hélène, je dirai quelques mots sur les différents aspects qui ont été débattus en commission des moyens.

**Mme DACOSTA.**– Merci, Philippe.

Le budget qui vous est présenté traduit une augmentation de près de 15 millions d'euros en recettes budgétaires, c'est-à-dire ce que nous prévoyons d'encaisser en 2023 et une augmentation de 2,2 millions des dépenses budgétaires, c'est-à-dire ce que nous prévoyons de décaisser pour le même exercice. Cela nous amène à 320 millions d'euros de recettes et 322 millions d'euros de dépenses.

En termes d'analyse rétrospective de l'évolution de ces recettes et dépenses, nous sommes en réalisation pour 2020 et 2021 et en prévision pour 2022, puisque l'exercice n'est pas encore clos. Nous avons une augmentation de près de 30 % en dépenses et de 27 % en recettes, les dépenses augmentant plus vite que les recettes.

Les recettes sont en augmentation de 7 % pour la partie relative à la subvention pour charges de service public. Nous sommes à plus du double pour les recettes propres et le verrons un peu plus en détail.

Concernant le poids relatif de ces deux types de recettes, comme pour beaucoup d'universités, la subvention pour charges de service public représente environ 70 % de l'ensemble de nos recettes, toutes les autres recettes représentant 31 %.

En analysant les recettes propres dans le détail, nous voyons que le premier poste reste celui de la formation professionnelle avec l'apprentissage et la formation continue pour 33 %, des subventions sur contrats ensuite. Nous retrouvons les grands projets comme CLQ, ERASME, les EUR. Ensuite, ce sont les subventions d'investissement, toutes celles qui financent nos opérations immobilières. Enfin, ce sont les droits d'inscription et la CVEC.

La prévision amène à une augmentation de la subvention de 6,4 millions. Les autres financements publics que nous verrons en détail sur la planche suivante sont en augmentation de 6,3 millions. Les autres recettes propres sont en augmentation de près de deux millions, la fiscalité affectée correspondant à la CVEC.

Les autres financements publics se décomposent en financements de la part de l'État, principalement pour des dépenses d'opérations de travaux, des subventions liées à l'école d'ergothérapie, des conventions comme Les Cordées de la réussite. Les autres financements publics concernent des opérations de travaux, de recherche et tous les contrats que j'ai cités tout à l'heure, les grands projets, notamment le PIA.

Concernant l'évolution un peu plus en détail de ces différents postes de ressources propres, la formation professionnelle est le premier poste, en augmentation de près de 500 000 euros en comparaison avec le dernier budget voté, c'est-à-dire le budget rectificatif 2022. Les prestations recherche sont en augmentation de près de 3 millions d'euros. Les droits d'inscription sont en baisse, une partie de ces droits d'inscription étant maintenant enregistrée dans les recettes de la formation par l'apprentissage, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'était également l'occasion de réajuster les prévisions. Les subventions pour travaux sont en augmentation de 1,5 million. La CVEC est en augmentation de 300 000 euros. Vous voyez également la TA.

Les dépenses se répartissent en trois enveloppes. L'enveloppe personnel représente 71 % de nos dépenses, l'enveloppe de fonctionnement 22 %, et l'enveloppe des investissements 7 %. Ce sont les mêmes poids relatifs en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. La masse salariale est en augmentation de 6 millions

d'euros par rapport au dernier budget voté. Le fonctionnement est en augmentation de 4,6 millions et nous reviendrons tout à l'heure sur les raisons de cette augmentation. Les investissements sont en baisse de 8,4 millions. La prévision de décaissement pour la masse salariale est de 229 millions d'euros, de près de 70 millions d'euros pour le fonctionnement et de près de 23 millions pour les investissements.

Sur la masse salariale, vous voyez une égalité entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Nous reviendrons tout à l'heure sur les facteurs de variation, notamment la campagne d'emplois et l'extension en année pleine des mesures de l'exercice précédent. Pour le fonctionnement, l'augmentation se situe principalement sur les fluides, avec plus de 3 millions d'euros d'augmentation prévus pour 2023 à l'aune des informations dont nous disposons à date. Concernant les investissements, beaucoup de marchés ont été notifiés en 2022 ; ce qui explique un certain nombre d'engagements que nous ne retrouverons pas sur l'exercice suivant. C'était également l'occasion de prendre en compte le décalage du calendrier des travaux.

En termes d'évolution de ces dépenses par destination, l'augmentation est plus importante par rapport au BR sur le pilotage des supports et la partie recherche.

Concernant la masse salariale, pour mémoire, le niveau de réalisation à la clôture de l'exercice 2021 s'élevait à 208 millions d'euros. Pour la base de calcul, nous partons du budget rectificatif 2022 voté à hauteur de 223 millions d'euros et appliquons différents facteurs de variation, notamment les effets de la campagne d'emplois en année pleine, le GVT, la hausse du point d'indice, les variations liées aux contrats finançant un certain nombre de postes, les heures complémentaires et les vacances. Cela nous amène à 229 millions, comme je vous le disais tout à l'heure.

En la regardant plus finement, elle se décompose en trois sous-enveloppes : celle concernant la masse salariale des permanents pour 202 millions d'euros, les contractuels sur contrat de recherche ou contrat d'enseignement intégralement financés par les projets qui apparaissent sur la planche pour 9 millions d'euros et tout le reste, principalement les heures complémentaires, les vacances administratives et les œuvres sociales.

Il n'est pas très visible et vous pourrez en disposer par la suite, mais il s'agit d'un petit focus sur les éléments de variation des projets d'investissement. Il convient de retenir que le montant cumulé des opérations immobilières s'élève à date à près de 109 millions d'euros, avec un niveau de réalisation prévisionnel de 62 millions

d'euros, puisque cela intègre le budget 2023. La tranche annuelle pour 2023 s'élève à 11,5 millions et le reste à réaliser pour les exercices à venir à 35 millions d'euros.

Un rappel est fait des projets financés par le plan de relance, avec du cofinancement. Je rappelle que le plan de relance représente 9,4 millions de financement. Vous voyez les projets financés par les CPER 2015–2020 et 2021–2027. Enfin, vous avez le récapitulatif de ces opérations pluriannuelles. Nous avons évoqué les opérations de travaux pour 109 millions d'euros, les contrats de recherche pour près de 107 millions d'euros, les contrats d'enseignement pour 27 millions d'euros. Depuis peu, nous intégrons également les projets pluriannuels de la Direction des systèmes d'information. Il n'y a pas de financement extérieur, à la différence des autres contrats. Nous les intégrons, afin d'avoir cette visibilité pluriannuelle à hauteur de (*Audio 3 – inaudible, 00.05.18*). Le cumul est de 251 millions d'euros, avec différents financements de l'État, du public, avec un autofinancement prévu de 225 millions d'euros pour ces opérations.

La prévision des autorisations budgétaires, c'est-à-dire les recettes, est de 320 millions d'euros, de 322 millions d'euros pour les dépenses et le différentiel qui constitue notre solde budgétaire s'élève à 1,7 million, soit une amélioration significative par rapport à ce qui a été soumis au vote du budget rectificatif, lié à ces recettes qui augmentent plus vite que les dépenses, en tout cas en regardant les variations par rapport au dernier budget. Ce solde budgétaire vient s'ajouter aux autres opérations qui vont impacter la trésorerie, notamment les opérations de TVA, les bourses ERASMUS notamment ; ce qui amène à une variation de trésorerie de 2,6 millions d'euros.

À date, le reste à payer est identique à ce qui a été vu lors du budget précédent. Pour le moment, nous ne prévoyons pas de décalage avec les opérations que nous avons entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Dans le compte de résultat, nous retrouvons 310 millions d'euros de produits, avec la subvention pour charges de service public et les autres financements de l'État que nous avons vus tout à l'heure, la CVEC et les produits calculés. Je rappelle que les produits calculés sont en baisse, puisqu'une correction de la neutralisation des amortissements est intervenue lors du compte financier 2021, que nous avons retrouvée lors du budget rectificatif et qui impacte désormais tous les ans les différents budgets et exercices à hauteur de 3,5 millions. Il y a eu un rattrapage sur cinq ou six ans. Les charges sont prévues à hauteur de 317 millions d'euros. Le premier poste est celui de la masse salariale. Cela nous amène à un résultat comptable déficitaire de -7,2 millions.

Nous allons retrouver la reprogrammation des subventions que nous avons perçues dans le cadre de la LPR et du dialogue stratégique de gestion.

La capacité d'autofinancement s'élève à près de 100 000 euros qui viendront s'ajouter aux prévisions de recettes d'investissement de 15,2 millions, afin de financer nos prévisions de dépenses d'investissement pour près de 23 millions d'euros. Cela nous amène à constater une différence de 7,6 millions que nous irons prélever sur le fonds de roulement. Ce fonds de roulement est le dernier voté à l'occasion du budget rectificatif. Il reste prévisionnel. Nous y appliquons la différence entre nos recettes d'investissement et nos dépenses d'investissement, à savoir 7,6 millions ; ce qui nous amène à un fonds de roulement prévisionnel pour le budget initial 2023 de 6,6 millions, soit 8 jours de fonctionnement. Je précise que le fonds de roulement du budget rectificatif intègre des prévisions qui n'auront pas lieu dans leur totalité. Aujourd'hui, nous sommes à près de 30 % de réalisation des investissements prévus au départ ; ce qui est lié au décalage de ces opérations.

La trésorerie s'élève à 52,3 millions, avec la variation de trésorerie que nous avons vue tout à l'heure de 2,6 millions ; ce qui nous amène à une trésorerie prévisionnelle pour 2023 de près de 55 millions d'euros, soit 3 jours de fonctionnement.

Je cède la parole à la RH.

**Mme PILETTE.** – Je suis Alice PILETTE, DGS RH. Je fais une petite incise sur la question du schéma d'emplois, dont vous voyez les chiffres à l'écran. Vous noterez qu'entre le BR 2022 et le BI 2023, nous avons une augmentation de 12 ETPT, passant de 2 889 à 2 901. Sur le plafond 1, cela s'explique par l'augmentation de 3 ETPT qui nous ont été indiqués dans la prénotification que nous avons reçue pour l'année prochaine. Sur le plafond 2, à savoir le budget de l'établissement, ce sont 9 ETPT en plus qui viennent prendre en compte les créations que nous verrons tout à l'heure dans le cadre de la campagne d'emplois sur une partie de l'année. Vous verrez qu'il y a 27 créations d'emplois pour l'année prochaine, seulement à partir de septembre ; ce qui explique cette augmentation de 9 ETPT. Le reste est inchangé.

Vous voyez que l'évolution a quasi exclusivement lieu sur les ressources propres. Le plafond d'État évolue très peu. Vous notez une forte évolution entre 2020 et 2023, principalement sur le plafond ressources propres. Il y a un certain dynamisme sur ce plafond depuis quelques années.

**Mme DACOSTA.** – Merci, Alice. Pour récapituler, il s'agit des éléments que nous avons vus tout à l'heure liés au plafond d'emplois, les autorisations d'engagement sur les

trois enveloppes, les prévisions de crédits de paiement, le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le résultat.

J'ai terminé ma présentation. Je suis disponible pour répondre à vos questions.

**M. THIARD.**– Merci beaucoup, Hélène. Je vais dire quelques mots en complément sur les échanges ayant eu lieu en commission des moyens mercredi. Il a été souligné que la prévision était raisonnable eu égard aux éléments connus à ce stade de l'élaboration de la prévision budgétaire, qu'il s'agisse de la subvention pour charges de service public ou des ressources propres. Cela apparaît comme une bonne appréhension de ce que nous pouvons prévoir en termes de consommation budgétaire à ce stade pour l'année 2023. Des correctifs seront naturellement apportés, liés à l'exécution 2022 et à d'autres notifications de ressources qui interviendront au cours de l'année 2023. C'est également apparu comme une prévision assez bien ajustée en termes d'investissement, puisque comme le rappelait Hélène, comme pour tous les établissements universitaires, il y a sous-consommation de ce qui est budgété en investissement, le temps de réalisation des travaux étant forcément toujours plus long que ce que nous prévoyons de faire sur une année budgétaire. Cela a été souligné, le calibrage de l'investissement permet notamment de préserver le fonds de roulement de l'établissement et sa capacité d'autofinancement. Elle apparaît relativement faible à ce stade, 100 000 euros en prévisionnel pour 2023, mais la commission des moyens a bien pris acte du fait que pour l'exécution 2022, nous pouvons prévoir à ce stade des sous-consommations en fonctionnement que nous constatons tous les ans. Pour rappel, en 2021, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement était seulement de 84 %, 58 % en composantes. Nous avons pu rappeler que nous avons la marge de manœuvre suffisante pour maintenir les marges d'autofinancement de l'établissement qui sont constamment de bonne tenue. Hélène vient de le rappeler, le programme pluriannuel d'investissement pour l'immobilier de 100 millions d'euros est en partie autofinancé grâce à ces excédents que nous parvenons à dégager, par exemple.

Sur l'investissement, le budget apparaît également raisonnable. Il a tout de même été débattu du fait qu'il serait souhaitable que l'établissement parvienne à améliorer son exécution, en particulier dans la sphère fonctionnement, à faire en sorte que l'ajustement entre le prévisionnel et le réalisé soit meilleur ; ce qui permettrait peut-être, par anticipation, de dégager beaucoup plus tôt les marges d'autofinancement que nous souhaiterions pouvoir affecter à ce programme pluriannuel d'investissement.

Voilà les éléments qui ont été débattus. Je rappelle que la commission des moyens a émis un avis favorable à ce que ce budget initial vous soit présenté pour approbation. Vous pouvez évidemment poser toutes les questions que vous souhaitez.

**M. BERNARDINO.**– Nous passons aux questions. Pour rappel de ce qu'a dit le Président en introduction, le budget déséquilibré que nous vous proposons de voter aujourd'hui correspond également à la situation d'autres universités. À Strasbourg, ce sont –24 millions d'euros qui sont soumis au vote. Nous sommes sur cette tendance cette année. En tout cas, c'est bien la volonté du Ministère de considérer qu'à ce stade, il n'y a pas de compensation sur la hausse de l'énergie, que chacun doit construire son budget. Ensuite, ils verront, en fonction des situations des universités, s'il y a lieu ou non d'avoir des compensations. Il est normal qu'à ce stade, vu la hausse des prix de l'énergie non compensée, les universités puissent afficher un budget négatif. Je crois que je n'ai vu que l'université de La Réunion annoncer un budget positif, pour d'autres raisons. Sinon, toutes les autres universités vont afficher un budget négatif, afin de tenir compte de cette hausse de l'énergie qui n'est pas compensée par le Ministère.

**Mme CHEVALIER.**– Nous avons posé un certain nombre de questions par écrit, notamment la demande d'un tableau de répartition des budgets des composantes.

**M. BERNARDINO.**– Il a été versé dans SharePoint à la demande.

**Mme CHEVALIER.**– Sur le tableau, nous ne voyons pas les ressources propres. Cela pose la même question soulevée dans le courrier, puisqu'il y a 82 millions d'écart entre ce que nous avons voté la dernière fois qui – j'imagine – porte sur les ressources propres et dont nous ne voyons pas la ventilation. C'était la première question. Il faudrait que ce soit présenté aux administrateurs, afin qu'ils y voient clair.

La deuxième demande est de voir un peu l'évolution au fil du temps de ces tableaux, parce que nous avons seulement l'année précédente.

Je vous laisse répondre sur ces deux points et ensuite, se pose la question de la campagne d'emplois.

**M. BERNARDINO.**– Les administrateurs ont accès aux tableaux, y compris ceux des années antérieures. Les tableaux des années antérieures y figurent. Le même tableau est voté chaque année au BI et est visible pour le CA 2022.

Concernant les ressources propres de chaque composante et de chaque laboratoire, ce n'est pas un vote auquel procède le Conseil d'administration. Cela ne relève pas du périmètre des points soumis au vote du Conseil d'administration. Si vous voulez

avoir une estimation des ressources propres, nous avons mis sur SharePoint les contributions sur ressources propres des composantes ; ce qui donne un ordre de grandeur de ce que sont les ressources propres de la composante en question, mais uniquement sur la partie formation. À aucun moment, il n'y a de contribution sur la partie contrats recherche.

**M. LEVREL.**– Je n'ai pas très bien compris un élément concernant les ressources propres des composantes. Les composantes ont-elles leur propre compte bancaire et leur propre personnalité morale ? Ont-elles leur propre budget ? Je vois des non de la tête. A priori, la réponse est donc non. Je suppose que les ressources propres des composantes arrivent sur les comptes bancaires de l'UPEC. Dans ce cas, je voudrais savoir où elles apparaissent dans les comptes. Je ne peux pas croire que des ressources arrivent sur les comptes et ne sont pas présentées dans le budget qui nous est soumis. Comme l'a rappelé Vérène, dans le tableau synthétique que l'on nous avait présenté en novembre, le budget était aux alentours de 240 millions et là, il est aux alentours de 320 millions. Il y a bien 80 millions d'écart entre ce qui nous était présenté comme le central et ce qui nous est présenté maintenant qui – je suppose – comprend l'intégralité des finances de l'UPEC, y compris les ressources propres des composantes.

**M. BERNARDINO.**– C'est normal. Nous avons présenté les grands équilibres. Nous l'avions déjà dit à l'époque, les ressources propres formation rattachées aux composantes sont également en dépenses et rattachés à nos composantes. Cela ne modifie pas les grands équilibres. Les dépenses égalent les recettes, et pour l'instant, cela n'intervenait pas dans les grands équilibres. Ce n'est pas présenté dans les grands équilibres, parce que si nous le mettons en recettes, nous le mettons à l'identique en dépenses. Cela ne modifie pas l'équilibre financier.

Les ressources propres ne sont pas cachées, contrairement à ce que j'entends. Elles sont affichées, puisqu'elles figurent dans le budget et sont soumises à un vote budgétaire. Vous vous plaignez de ne pas avoir le détail de la façon dont nous obtenons ce total de ressources propres. Ce sont deux choses différentes, ne les confondez pas. Nous ne cachons pas les ressources. Elles sont bien affichées et soumises au vote du CA, puisque seul le CA peut valider le fait que nous acceptions cette enveloppe. S'il y a accord de cette enveloppe, nous ventilerons par rapport à ce qui a été remonté. De toute façon, un contrôle est effectué a posteriori, afin de vérifier que les recettes annoncées ont bien été encaissées.

Nous y travaillerons avec les composantes, afin de vérifier, si nous ouvrons des droits à dépenses, qu'ils ont bien été encaissés. Nous sommes sur un budget prévisionnel.

Nous avons demandé aux composantes quelles étaient les recettes formations qu'elles estimaient, au même titre que nous le demandons aux laboratoires de recherche. Dans l'exécution, il reste à vérifier que ce qui a été annoncé est encaissé. C'est le travail effectué en compte financier en particulier. Lorsque nous élaborons le compte financier, nous vérifions que les recettes aient bien été encaissées et c'est là que nous constatons s'il y a des écarts ou non. Nous y travaillerons avec les composantes, afin d'être sûrs que les estimations faites sont les bonnes. À ce stade, les ressources propres formation sont liées à ce qu'ont déclaré les composantes en termes de recettes prévisionnelles sur les axes de formation qu'elles ont mis en œuvre.

Il n'y a qu'un seul compte bancaire. Pour être tout à fait honnête, nous en avons en réalité deux. Historiquement, nous en avons un pour la formation continue et un pour l'université, mais la formation continue, c'est la DIFPRO. Tout cela retombe bien sur l'agent comptable et il n'y a donc pas de personnalité morale. Le budget est bien le budget annuel. Il n'y a pas de report de crédits, de comptes séparés ou quoi que ce soit. L'ensemble du budget de l'université passe par le Conseil d'administration de l'université.

**Mme DACOSTA.**– Tu as tout à fait raison, nous n'avons qu'un seul compte. Ce qu'il convient surtout de retenir est que les tableaux de la liasse budgétaire sont les tableaux réglementaires auxquels l'ensemble des administrations publiques est tenu, avec un détail des recettes par origine ; ce que l'on appelle les axes de fonds. Les recettes sont bien entendu la consolidation des prévisions émanant à la fois des composantes et des directions centrales lorsqu'elles génèrent des recettes. Tout le détail se trouve dans la liasse budgétaire. Bien sûr, le rapport de l'ordonnateur reprend ces éléments de manière synthétique.

**M. VALLÉE.**– Quand l'université s'apprête à voter un budget en déséquilibre, nous pouvons nous intéresser à ce qui se passe dans les composantes, surtout quand nous voyons qu'il y a 80 millions dont nous ne connaissons pas l'usage. Nous ne savons pas comment ils sont dépensés. À un moment donné, il faut se poser la question de savoir qui a quoi, qui a beaucoup de ressources propres, ce que nous devinons. Mais il s'agit surtout de savoir de quelle façon c'est dépensé et ce qui arrive dans le pot commun en fin d'année. Nous votons le budget de l'UPEC et de toutes les composantes.

**M. BERNARDINO.**– Nous votons le budget de l'UPEC.

**M. VALLÉE.**– Il s'avère que des composantes votent également des budgets en négatif. Où allons-nous nous arrêter ? Si nous votons -7 et que les quatre composantes votent -1, nous n'allons pas nous en sortir.

Ensuite, je me pose des questions sur l'IAE. Si j'ai bien compris, l'IAE devait vivre sa vie sur ses ressources propres. Comment apparaît-elle dans le tableau global ? Existe-t-il une règle commune pour tout le monde ou chacun fait-il comme il le veut ?

**M. BERNARDINO.**– Ce qui est étonnant est que dans le discours que j'entends, c'est vous seul qui êtes en train de scinder le budget de l'université en budgets de composantes ; ce qui n'a été mon propos à aucun moment. J'aimerais que nous changions de discours. Nous sommes ici au Conseil d'administration de l'université.

**M. VALLÉE.**– Ce n'est pas mon propos.

**M. BERNARDINO.**– Vous ramenez à une espèce de détail, comme si justement, nous devons scinder le budget de l'université en budgets de composantes. Or, ce n'est absolument pas le sujet. Il s'agit du Conseil d'administration de l'université et donc du budget de l'université. Nous sommes bien sur une consolidation. Oui, nous faisons confiance aux laboratoires et aux UFR quand ils nous font remonter les formations. Si vous estimez que c'est un tort, il va falloir nous expliquer comment faire un modèle où nous faisons des estimations de recettes, si personne ne nous donne les recettes prévisionnelles. Moi, je ne sais pas faire. Je peux estimer que l'UFR IAE va générer un million d'euros de recettes sans savoir pourquoi ils auraient 1 million d'euros, parce que je ne sais pas quelle formation je vais leur demander d'ouvrir. Si vous estimez que c'est de cette façon que doit être élaboré un budget, c'est un tort. Je construis un budget selon des éléments qui nous sont remontés par l'ensemble des services de l'université, y compris les composantes sur la partie formation, puisque ce sont elles qui ont la main pour savoir si les axes de formation sont ouverts ou non. Elles connaissent les effectifs, si des recettes sont affectées ou non. Nous sommes donc obligés de construire un budget prévisionnel selon des recettes prévisionnelles qui nous sont remontées. Le budget de l'université soumis au vote est la concaténation de l'ensemble des données que nous avons à ce stade.

**M. VALLÉE.**– Je vais reformuler. Les ressources propres sont de fait réaffectées dans les composantes, puisque cela s'équilibre via les dépenses. Quand une formation est mise en place, il serait intéressant de savoir quelle est la marge, quel est le bénéfice. C'est ce dont je parle. Je ne mets pas en doute le fait qu'il y ait des dépenses, etc. Si nous mettons en place des formations qui ne rapportent rien, qu'elles sont à perte, ce sera négatif les années suivantes. Ma question porte sur le « bénéfice » que font les composantes et ce qu'elles en font. J'ai compris qu'elles le dépensent.

**M. BERNARDINO.**– Je rappelle que l’université n’étant pas privée, elle n’a pas à générer de bénéfices.

**M. VALLÉE.**– J’ai dit « entre guillemets ».

**M. BERNARDINO.**– Nous sommes d’accord. Nous ne sommes pas sujets à générer des bénéfices. Par conséquent, lorsque nous faisons des actions de formation, nous devons vérifier l’équilibre, c’est-à-dire qu’il n’y ait pas de pertes. Sur la comptabilité analytique, je peux mettre n’importe quelle comptabilité analytique en déficit ou en positif en fonction de ce que j’affiche comme coûts en face. Entre le fait d’indiquer que l’heure de formation est facturée à 41,41, revalorisée maintenant de 3,5, afin de dire que c’est sous-payé et que j’arrive à sortir un bénéfice et le fait de dire que je l’affiche au coût réel de l’enseignant, à 190 euros de l’heure et que je suis en déficit, il y a certainement également des marges de manœuvre. La question est également de savoir si ces axes de formation sont du statutaire, de l’heure complémentaire et à un moment donné, où nous arrivons à l’équilibre. Tout cela est calculé sur des heures moyennes faites dans l’établissement qui ne relèvent pas forcément, à ce moment-là, de la réalité par formation. Nous le faisons dans le cadre des diplômes universitaires, par exemple avec des coûts moyens, mais à ce stade, vouloir que chacune des formations soit bénéficiaire ne relève pas du choix de l’université.

Maintenant, nous effectuons également un travail sur la soutenabilité de l’offre de formation ; ce qui n’avait pas été fait lors de la dernière évaluation Hcéres. Nous sommes en train de travailler dessus, parce que sur la future offre de formation, nous voulons clairement que le Conseil d’administration regarde par université. Nous sommes en train de commencer à regarder, pas formation par formation, mais en tout cas les grands équilibres que nous pouvons situer sur les différentes composantes. Nous effectuerons donc un travail sur la soutenabilité de l’offre de formation et la question de l’ouverture ou de la fermeture des formations va naturellement se poser. Aujourd’hui, quand nous ouvrons une formation, elle passe en commission de la formation et de la vie universitaire, parce que cela relève de la formation initiale. À aucun moment, cette commission n’examine la soutenabilité financière de la formation. Aujourd’hui, c’est bien le problème. La question est : quelle est la soutenabilité de l’offre globale de l’université ? Nous n’examinons pas ce type de choses.

**M. THAUVRON.**– Pour rebondir sur la demande de Benoît, je suis totalement d’accord avec toi. Nous devons travailler sur la soutenabilité de l’offre de formation. Dans ce cadre, nous serons amenés à creuser la façon dont les composantes utilisent leurs ressources propres. Dans les faits, c’est assez simple : celles qui génèrent beaucoup

de ressources propres ont également beaucoup de personnel sur ressources propres. C'est en très grande partie de la masse salariale.

Il est dommage que le directeur de l'IAE ne soit pas présent, parce qu'il aurait été très heureux de ton intervention. Comme tu as pu le remarquer, l'IAE est la seule composante qui n'a pas de dotation de fonctionnement, mais un prélèvement de fonctionnement dès le départ.

Je suis très favorable à la transparence et dans le cadre de cette étude sur la soutenabilité de l'offre de formation, il serait très intéressant de voir à quoi servent ces ressources propres, composante par composante.

**M. DEHAN.**– J'apporte quelques éléments techniques par rapport à la question de Benoît VALLÉE. Indépendamment de ce que viennent de dire le VP CA et Arnaud, dans la construction d'un budget universitaire, il y a effectivement ce tableau d'équilibre qui ventile globalement le montant de la subvention pour charges de service public en direction de l'université, avec ensuite un système pour ventiler les crédits concernant la formation de dotations, de contributions, ici, à l'UPEC. Le budget global qui vous est présenté est la concaténation de tout, à la fois des éléments autour de la subvention pour charges de service public et des ressources propres générées et restant à la main des entités, en l'occurrence les composantes.

Pour être très précis, il y a un prélèvement de 20 % sur le montant des ressources propres et de 30 % au-delà de 1 million d'euros générés. Ces 20 % et 30 % viennent alimenter l'équilibre global du budget.

En termes de consommation des crédits par rapport aux composantes, Arnaud THAUVRON l'a dit, les composantes générant des ressources propres sont surtout celles ayant des formations en apprentissage, évidemment les DU, mais globalement, ce sont essentiellement les formations en apprentissage. L'utilisation de ces ressources concerne essentiellement la masse salariale et les ressources humaines. Par rapport aux établissements que j'ai fréquentés auparavant, ce sont les modalités de constitution d'un budget d'université qui est classique et similaire à celui de l'UPEC. Les ressources propres générées par les composantes et/ou les laboratoires, sous réserve des prélèvements et de leur montant, restent affectées aux entités cœur de métier et participent ensuite à une consolidation, une concaténation de tout nous amenant à présenter le tableau d'équilibre général. C'est vraiment l'aspect très technique des choses.

**M. le Président.**– Les éléments auxquels je souscris dans ce que dit Benoît sont qu'à un moment donné, nous constatons... Ce n'est pas la mandature, mais le Hcéres qui

ne demandait pas la soutenabilité. Je préfère rectifier les choses. À l'époque, cet élément nous avait d'ailleurs étonnés. Aujourd'hui, nous partons vraiment sur une analyse très forte de la soutenabilité. Vous avez compris qu'il fallait faire des économies, afin de jouer à la fois sur la partie recettes et sur la partie dépenses, en particulier sur ce qui touche à la masse salariale et au fonctionnement. Du fait d'une sous-exécution chronique à l'UPEC et probablement une prévision de recettes dont nous ne savons pas toujours s'il y aura une facturation à un moment donné, il y a aujourd'hui une réflexion beaucoup plus forte enclenchée avec les composantes. Nous ne pouvons pas partir sur le principe d'une sous-exécution qui mette d'emblée un boulet à l'université, puisque nous sommes immobilisés en termes de moyens. Une approche sera faite par le VP CA, également dans les domaines, en particulier sur le domaine de la formation, notamment autour de la CFVU, mais également le travail qu'évoquait Arnaud. Il s'agit d'aller voir un peu dans le détail, d'établir une cartographie de soutenabilité, puisque le Hcéres partira également là-dessus. Nous serons également sur le principe d'affectation de moyens qui seront discutés, notamment en fonction de la sous-exécution qui ne peut pas mettre un budget en équilibre et entraîne un budget en difficulté dès le départ.

C'est une réflexion que nous aurons qui mérite également que nous retrouvions des espaces de mutualisation d'un certain nombre de choses. Ce travail sera exécuté. Accessoirement, il est clairement écrit, quasiment en lettres rouges, format 16, par la Cour des comptes. En effet, il s'agit d'exécuter ce travail qui n'a pas été effectué à l'UPEC de recomposition du budget d'une façon différente, dans une relation entre le central et les composantes méritant d'être optimisée.

**M. LEVREL.**– Dans cette dernière remarque, je suppose que vous êtes en train d'expliquer la phrase de la note qui est : « *Il faut trouver des marges de manœuvre, ce qui nécessite de revoir entre autres nos procédures et les dispositifs d'allocation et de répartition des moyens pour l'ensemble de l'université* », c'est-à-dire la répartition entre les composantes.

**M. BERNARDINO.**– C'est également entre les laboratoires, les services. Il ne faut pas être exclusif.

**M. le Président.**– Ce ne sont pas que des moyens financiers et le fonctionnement. C'est également la masse salariale. Nous parlons de 10 millions d'euros, mais la masse salariale est d'environ 88 millions. Lorsque nous parlons des budgets des composantes, globalement, dès l'instant où nous y ajoutons la masse salariale, l'équation n'est pas du tout la même. C'est également un élément de perspective et d'optique méritant que nous portions des lunettes un peu différentes. La question est

bien de travailler sur les contrats d'objectifs et de moyens, ce qui est clairement inscrit dans les statuts de l'université. Aujourd'hui, l'État nous demande de travailler sur des objectifs et des moyens, avec ce que j'ai déjà évoqué plusieurs fois, à savoir que c'est au service d'une ambition et non au service seulement d'une économie. Sinon, ce serait un peu triste. Il s'agit de dire que nous voulons monter en gamme en recherche, en formations pertinentes, dans l'accompagnement des réussites des étudiants les plus en difficultés, etc. Pour cela, il nous faut des marges de manœuvre nous permettant d'assurer nos missions. Aujourd'hui, dans notre modèle, nous n'avons clairement pas cette possibilité. Il faut retrouver des marges de manœuvre, ce qui n'est pas un objectif inatteignable. Au contraire, c'est de la bonne gestion d'une université qui nécessite aujourd'hui que nous regardions les choses différemment. Aujourd'hui, c'est posé à toutes les universités, ce n'est pas propre à l'UPEC.

**M. BERNARDINO.**– Lucas a une dernière question à poser.

**M. LEVREL.**– Non, ce n'est pas la dernière. J'ai une question à poser relative à l'investissement. Si j'ai bien compris, on nous a dit qu'il y avait beaucoup d'investissement, mais que comme il n'était pas exécuté la première année, ce n'était pas un problème, puisque c'est la différence entre autorisations d'engagement et crédits de paiement. Cela étant dit, lorsqu'on lance un investissement, on fait une autorisation d'engagement. Même si elle n'est pas exécutée cette année, elle le sera a priori les années suivantes. Je lis dans la note qui nous a été transmise : « *Bien que le fonds de roulement soit positif, le fonds de roulement disponible est négatif, à -4 millions.* » Je voudrais des précisions, parce que si le fonds de roulement apparaît positif une année N, c'est très bien, mais si en réalité, il a déjà été engagé pour des investissements au point que le fonds de roulement disponible est négatif, cela m'interroge sur l'avenir.

**M. BERNARDINO.**– Il faut faire attention, parce que quand nous disons qu'il y a une sous-exécution, il y a également une sous-exécution en autorisations d'engagement. Ce n'est pas qu'en crédits de paiement. C'est également en autorisations d'engagement. Le décalage des travaux fait que nous n'avons même pas passé les bons de commande. Les autorisations d'engagement n'ont pas été mises en œuvre.

Deuxièmement, le fonds de roulement disponible correspond à ce qui nous reste ou ce dont nous avons besoin, selon que nous soyons en positif ou négatif, si nous mettons en œuvre l'ensemble des schémas pluriannuels : immobilier, investissement sur la partie informatique, schéma numérique. Ces différents schémas seront revus en 2023, afin de les réajuster et de voir si tous les projets prévus dans les schémas pluriannuels restent réalistes et d'actualité. Cette question peut également se poser.

Nous avons une revue sur le schéma directeur pour la partie immobilière et il y aura la même chose sur la partie informatique.

Aujourd'hui, nous parlons de fonds de roulement mobilisable à -4 millions qui devrait en théorie être à -7 millions. Je vous rappelle que si tout se passe « mal », les 3,5 millions de point d'indice non compensés sur 2022 seront naturellement pris sur le fonds de roulement ; ce qui le rendra encore moins disponible qu'il ne l'était. Le fonds de roulement disponible l'année dernière était à -4 millions d'euros et devrait être à -7 millions, si tout se faisait dans l'état dans lequel nous estimons que cela devrait se faire. C'est le compte financier qui nous le dira au mois de mars. En mars, nous aurons un état un peu plus clair du compte financier à fin 2022.

Néanmoins, sur ces éléments, il y a toujours des choses très étranges. En début de séance, le Président vous a annoncé la bonne nouvelle des 7 millions d'euros de subvention que nous venons de toucher. Cela donnera artificiellement un exercice positif en fin d'année qui nous fera dire : « Nous avons récupéré 7 millions d'euros, que nous n'avons pas dépensés. Nous avons donc un exercice positif. » Nous risquons même d'afficher un exercice budgétaire positif. C'est un faux positif, parce que c'est de l'argent qui nous est donné, mais en prévision des dépenses qui arriveront derrière. C'est là que le fonds de roulement mobilisable est important, afin de savoir où nous en sommes. Quand nous parlons de fonds de roulement mobilisable à -4,3 millions, pour l'université, il s'agit d'une alerte disant : « Si vous voulez tenir l'ensemble des engagements que vous avez pris sur les schémas pluriannuels, il va falloir trouver les 4,3 millions qui manquent. » Nous savons que les travaux sont sur la durée, c'est-à-dire que nous n'avons pas besoin des 4 millions d'euros l'année en cours. Nous avons besoin des 4 millions d'euros pour les schémas pluriannuels. Si nous voulons tenir l'ensemble des engagements, il faut arriver à trouver ces 4,3 millions d'euros, ce qui ne signifie pas que nous en avons besoin pour l'année en cours.

Le fonds de roulement est l'argent disponible qui peut être mobilisé, c'est-à-dire qu'il n'a pas été engagé sur autre chose à l'instant T.

**M. le Président.** – Pour aller dans le sens de ce que dit Lucas, il faut trouver des marges de manœuvre. C'est très économique. Cela en revient à ce que tu disais, à savoir trouver un cercle vertueux dans lequel nous pouvons avoir des capacités d'investissement.

**Mme DACOSTA.** – J'ai expliqué les éléments principaux du fonds de roulement. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a le niveau du fonds de roulement que nous avons fait voter en budget rectificatif, mais qui sera certainement plus élevé du

fait des travaux qui n'auront pas été réalisés à hauteur de ce qui avait été prévu. C'est à envisager avec précaution, mais réglementairement, nous sommes tenus de nous référer au dernier fonds de roulement voté, même si nous pouvons faire des prévisions d'atterrissage.

**M. BERNARDINO.**– Vous avez vu que la dalle n'avait pas avancé. La dalle, ce sont 12,5 millions.

**Un intervenant.**– Nous n'avons pas mis cette somme en crédit de paiement les engagements pour 2021–2022.

**M. BERNARDINO.**– Je crois que nous avons mis la moitié. Il fallait bien engager les bons de commande pour les marchés. Les marchés publics sont notifiés.

Lucas, avez-vous une dernière question ?

**M. LEVREL.**– Peut-être pour moi, mais pas pour les autres. Une question a été évoquée assez rapidement, à savoir la correction de la neutralisation des amortissements qui impacte les produits à la baisse à hauteur de 3 millions par an. J'ai cru comprendre la précision que j'avais demandée, mais je voudrais m'assurer d'avoir bien compris. Ce sont 3,5 millions par an, tous les ans à l'avenir. Vous avez dit qu'il y avait un rattrapage sur cinq ou six ans ; ce qui signifie que dans les tableaux, 21 millions exceptionnels devraient apparaître quelque part. J'aimerais comprendre les tenants et aboutissants.

**Mme DACOSTA.**– Un rattrapage a été fait sur les exercices antérieurs. Pour le dire simplement, nous ne pouvons pas le rattacher à l'exercice au cours duquel nous avons constaté cette erreur. Le rattrapage se fait donc par le haut de bilan, de manière que cela n'affecte pas à tort les montants traduisant les neutralisations de l'exercice en cours. En effet, en compte financier 2021, c'est apparu dans les comptes et dans l'annexe de contrat qui a été mise à disposition des administrateurs.

**M. LEVREL.**– Cela a-t-il eu un impact par exemple sur le fonds de roulement de l'année N-1 ou la trésorerie ?

**Mme DACOSTA.**– Non.

**M. LEVREL.**– Qu'a impacté ce recalcul ?

**Mme DACOSTA.**– Ce sont des charges et des produits calculés. Il n'y a donc pas d'impact en trésorerie. Ce ne sont pas des éléments que nous allons décaisser ou encaisser, qu'il s'agisse d'amortissements ou de reprises. Ce sont vraiment des

produits et des charges calculés qui sont la constatation de la dépréciation d'un bien. Nous ne sommes pas amenés à le décaisser. Il n'y a pas d'impact en trésorerie.

Aujourd'hui, il est vrai qu'il y a un projet de décret financier dont j'entends parler. A priori, il devrait voir le jour en 2023. Aujourd'hui, on analyse la santé financière d'un établissement à la lumière du résultat comptable, alors que d'autres agrégats seraient à prendre en compte pour apprécier la santé financière, typiquement la trésorerie que vous avez citée. Aujourd'hui, nous sommes tenus par ce résultat comptable et il y a effectivement des biais. Lorsqu'un déficit comptable est partiellement dû aux écarts entre ces produits calculés et ces amortissements, cela traduit difficilement l'évolution de l'activité par rapport aux ressources générées par l'établissement et aux dépenses engagées pour tout ce qui se retrouve dans le compte de résultat.

**M. DEHAN.**– En revanche, sur la durée, jusqu'à ce que les biens qui ont été incorrectement amortis – je ne sais pas précisément quels sont précisément les biens – mais la durée d'amortissement, c'est sûrement du bâtiminaire. D'un point de vue strictement comptable, ces 3 millions vont peser pendant cinq, six, sept, huit ans sur le résultat comptable d'exercice, comme l'a dit Hélène. Nous pouvons le regretter. Nous verrons si le décret évolue mais pour l'instant, il y a encore cette appréciation par rapport à des agrégats de comptabilité générale.

**M. BERNARDINO.**– Je propose que nous prenions encore une ou deux questions et que nous en restions là pour passer au vote.

**M. THAUVRON.**– Concernant le vote, l'UNSA m'a donné procuration et des consignes de vote. L'UNSA souhaite que pour l'approbation du BI pour la campagne d'emplois et la NBI, le vote se fasse à bulletin secret.

**M. LEVREL.**– Je suis désolé de monopoliser, mais nous parlons tout de même de 350 millions d'euros, cela mérite que l'on en discute.

**M. BERNARDINO.**– Au vu de tes questions, je t'invite à faire partie de la commission des moyens. Ce serait peut-être davantage le lieu pour poser ce genre de questions.

**M. LEVREL.**– Si vous voulez m'inviter, je suis prêt à y participer.

Nous avons un solde budgétaire négatif de 1,6 million, avec une trésorerie abondée. Dans le tableau 4 soumis à notre vote, j'ai vu 5 millions d'autres encaissements. En regardant le planning prévisionnel en page 9, j'ai vu que ces 5 millions étaient censés arriver en décembre 2023, en un seul bloc. Je me demandais ce qu'était cette prévision d'encaissement pour compte de tiers de 5 millions au mois de décembre.

**Mme DACOSTA.**– Dans les opérations pour compte de tiers, nous retrouvons essentiellement les bourses. Ce sont des opérations qui ne sont pas budgétaires. Nous faisons office de boîte aux lettres. Nous percevons les encaissements et sur ces dispositifs, nous n'avons aucun moyen de rétention. Parfois, il peut y avoir un décalage d'un exercice à l'autre, entre le moment où nous encaissons et le moment où nous décaissons.

**M. LEVREL.**– Ce ne sont pas des opérations au nom et pour le compte de tiers. Ce sont d'autres encaissements sur compte de tiers. Il n'y a pas de dépenses identiques en face.

**Mme DACOSTA.**– Parfois, les dépenses sont faites sur l'exercice suivant. Vous avez les encaissements sur un exercice et les dépenses sur l'exercice suivant. Je prends l'exemple des bourses, mais il peut également s'agir de la TVA.

**M. le Président.**– Je vous encourage à suivre les cours de budget, qui sont manifestement très suivis ; ce qui vous permettra peut-être d'avoir des éclaircissements directs sur ces éléments.

**M. BERNARDINO.**– Nous passons au vote. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Je vous propose d'approuver le budget initial pour l'année 2023. Qui vote contre ?

**M. LEVREL.**– Veuillez m'excuser, mais il me semble qu'une demande de vote à bulletin secret a été formulée.

**M. BERNARDINO.**– La réponse est non.

**M. LEVREL.**– S'il y a des éléments individuels, c'est automatiquement un vote à bulletin secret. En l'occurrence, un administrateur demandait par procuration un vote à bulletin secret. Nous aimerions connaître le motif de refus du vote à bulletin secret qui a été demandé.

**M. BERNARDINO.**– Il n'y a pas d'obligation parce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret. De plus, la personne qui demande le vote à bulletin secret n'est pas présente. Il est assez cocasse de demander un vote à bulletin secret lorsque l'on ne vient pas. C'est une demande et il n'y a aucune obligation réglementaire. Je ne vois pas pourquoi je devrais l'accepter.

**M. DEHAN.**– Il y a des standards élémentaires en matière de vote d'un budget. C'est tout de même une singularité cristolienne.

**M. BERNARDINO.**– Nous avons noté la demande et n'y répondons pas.

Qui vote contre ? Quatre. Y a-t-il des procurations contre ? Une procuration contre. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci beaucoup.

***Le budget initial pour l'année 2023 est approuvé à la majorité.***

## 1.2 Présentation du Programme Annuel de Performance de l'Établissement 2023 (PAPET)

**M. BERNARDINO.**– Nous passons à la présentation du PAPET.

**M. BRUN.**– Bonjour à tous. Je suis Alexandre BRUN, responsable pilotage, qualité, audit. Je viens vous présenter le projet annuel de performance de l'établissement 2023, le PAPET.

Pour rappel, le PAPET est un document annexé au budget initial depuis 2012 ayant comme objectif de rendre compte de la performance de l'opérateur, de sa trajectoire et de l'utilisation de ses moyens. C'est un outil permettant de proposer une feuille de route en mettant en évidence dans quelles conditions l'opérateur de ces objectifs stratégiques, les indicateurs de mesure associés à ces objectifs, et surtout les cibles et les prévisions d'activité par rapport aux indicateurs de performance ayant été définis.

Cela présente plusieurs intérêts pour l'établissement. Cela permet d'assurer le suivi des engagements contractuels de l'établissement, notamment à travers le volet spécifique du contrat de site. Au sein du contrat de site de l'établissement, dix indicateurs sont suivis. Ce document nous permet de suivre ces indicateurs annuellement. Il donne également une visibilité sur la stratégie en articulant moyens engagés et perspectives de résultat. Cela favorise la réflexion et la détermination d'actions engagées au regard des cibles à atteindre et de repérer les points sur lesquels l'action mériterait d'être infléchie au regard des résultats, dans une logique d'amélioration continue.

Depuis l'an dernier et le PAPET 2022, nous avons modifié ce document, afin de correspondre au nouveau contrat de site de l'établissement. Assez logiquement, pour mars 2023, nous allons actualiser le rapport annuel de performance de l'établissement qui est le pendant du PAPET annexé au compte financier. Le PAPET fait les prévisions et justifie ces prévisions et le RAPET, de manière rétroactive, va aller regarder et analyser la différence entre les résultats et les prévisions qui ont été définies.

Le document se construit selon cinq axes :

- un axe sur le positionnement stratégique de l'établissement et sa politique de site, qui permet de replacer l'établissement dans son contexte territorial et de donner des chiffres clés sur le nombre d'étudiants, le nombre de personnels, le nombre d'enseignants-chercheurs ;
- un axe sur la stratégie scientifique de l'établissement ;
- un axe sur la formation ;
- un axe sur la stratégie partenariale ;
- un axe sur le pilotage de l'établissement.

Comme je le disais, dix indicateurs sont issus du contrat de site et à ces indicateurs, nous rajoutons douze indicateurs propres à l'établissement, afin de répondre aux spécificités de l'UPEC.

Concernant les éléments marquants du PAPET de cette année, sur le premier axe, le positionnement stratégique original des inscriptions dans la politique de site, comme je le disais, il permet de positionner et de présenter la situation de l'établissement, d'identifier les dynamiques et les pressions démographiques à l'échelle de l'est parisien, de caractériser les populations enseignantes, étudiantes et de BIATSS. Nous pouvons noter que nous sommes dans un territoire est parisien qui subira de manière plus prononcée et dans la durée la pression démographique. Cette vague d'étudiants venant des naissances du début des années 2000 et supposant une augmentation des effectifs étudiants devrait baisser entre 2025 et 2030, selon les prévisions nationales. Au regard du territoire de l'UPEC, nous notons qu'en réalité, la pression sur l'établissement se décalera de cinq à dix ans dans le futur. Nous nous attendons à une baisse de la pression démographique entre 2030 et 2035, alors qu'au niveau national, c'est davantage entre 2025 et 2030. Assez logiquement, nous voyons que la population d'enseignants et d'enseignants-chercheurs reflète la structuration de l'établissement. Des INSPÉ et IUT font que la part des enseignants second degré est bien plus importante qu'au niveau de la population nationale. Au niveau de la population BIATSS, nous voyons une surreprésentation des catégories B et C ; ce qui est la conséquence assez logique de la structuration de l'établissement en sites, avec de très nombreux sites par rapport à d'autres universités. Cela fait que certaines fonctions support sont surreprésentées au sein des différents sites de l'UPEC.

Concernant la stratégie scientifique, puisqu'il s'agit d'indicateurs encore jeunes et que nous avons revu le PAPET l'an dernier, leur analyse pluriannuelle est encore en construction. Par exemple sur le classement de Shanghai, nous pouvons noter que notre position est relativement stable, avec une forte augmentation en termes de nombre de classements scientifiques. Nous sommes passés de cinq à treize

classements scientifiques dans lesquels l'UPEC apparaît. Depuis le retour du doctorat, l'augmentation du nombre de doctorants continue, avec plus de 600 doctorants cette année. Ce qui est assez intéressant est la structuration des financements de thèses en première année, avec des thèses non financées et une augmentation des thèses financées sur ressources externes. Cela signifie que moins de doctorants n'ont pas de financement.

Sur l'axe formation, l'idée est de voir comment les orientations stratégiques arrivent à combiner l'accompagnement de tous les publics étudiants, le renforcement de leur spécialisation professionnelle et le développement de formations d'excellence, notamment à travers les *graduate programs*. J'apporte une petite précision, à savoir que cette année, nous n'avons pas pu réaliser de prévision sur les sites en DUT, assez logiquement, avec la réforme des BUT. Les cohortes pour lesquelles nous devons faire des prévisions sont des étudiants qui ne sont plus en DUT, mais en BUT. Néanmoins, il y a une hausse assez continue du taux de passage entre la L1 et la L2, avec une très forte augmentation des changements d'orientation à la fin de la L1, passant de 3 % à 10 % sur un an. Cela s'explique principalement par la réforme de la licence de santé qui intègre en tant que licence les étudiants qui étaient auparavant PACES. À l'issue de leur première année de licence, ils quittent moins l'université que dans d'autres filières. Nous avons donc un taux de changement d'orientation qui augmente de manière assez logique. Le taux de redoublants augmente également. Ceux qui refaisaient une seconde année de PACES auparavant ne rentraient pas dans ce calcul. Maintenant, ils sont comptabilisés comme étant des étudiants en licence et le taux augmente forcément.

Sur les taux de réussite, il y a une très forte hétérogénéité entre les champs disciplinaires en L3. En fonction des champs disciplinaires, des taux sont très supérieurs à la moyenne nationale en économie et gestion et très inférieurs en arts, lettres et langues et SHS, avec des progressions importantes en droit, en STAPS et en sciences et technologies. Concernant ces taux de réussite, il est intéressant de noter qu'il y a le taux de réussite et le positionnement de l'établissement, mais le Ministère calcule tous les ans des taux simulés de réussite par rapport à notre territoire, que ce soit en DUT ou en licence. Depuis plusieurs années, nous sommes toujours au-dessus de ces taux simulés. Ces taux sont calculés en intégrant l'origine socioprofessionnelle des parents, le taux d'accès au bac, la pression démographique. Pour un territoire donné, cela permet de voir combien il est attendu d'apprenants qui réussiront tel niveau de diplôme. À l'UPEC, nous sommes toujours au-dessus. Pour les DUT, nous étions légèrement en dessous pendant quelques années. Cette année, nous sommes exactement au même niveau que le taux de réussite attendu.

Pour ce qui est des prévisions effectuées, nous nous éloignons de l'incertitude causée par le Covid, parce qu'il est très difficile d'évaluer les taux de réussite au regard de la crise sanitaire. Maintenant, les meilleures évaluations des impacts des dispositifs d'aide à la réussite sont intégrées, afin de soutenir les prévisions que nous avons faites en termes de taux de réussite en licence.

Sur la formation en apprentissage et la formation continue, deux années avaient été impactées par la crise sanitaire. Il est intéressant à noter que pour l'apprentissage, la dynamique de progression avait diminué, mais n'a jamais perdu d'étudiants en apprentissage pendant les deux années Covid. Cette dynamique s'était un peu atténuée et nous retombons maintenant sur des dynamiques pré-Covid, avec une très forte augmentation, tant de la FA que de la FC.

Sur la stratégie partenariale, la première année post-Covid nous permet de retomber sur des dynamiques, une reprise de la mobilité, tant entrante que sortante. L'indicateur sur la formation partenariale de l'UPEC pour le montant cumulé des financements est en augmentation, avec +50 000 euros attendus en 2023.

Je passe assez rapidement sur le pilotage, dont vous avez déjà beaucoup discuté. Une part des ressources propres sur l'ensemble des produits encaissables est en augmentation de 15,1 %. Le fonds de roulement est en baisse en 2021, à 45 jours, de même qu'en nombre de jours de dépenses, à 81 jours.

Avez-vous des questions sur ce document ?

**M. THIARD.**– Je vais ajouter quelques mots, à la fois en tant que Président de la commission des moyens et en tant qu'assesseur démarche qualité. Le PAPET a été présenté en commission des moyens. Il a notamment permis d'échanger sur certains des indicateurs du projet annuel de performance, en particulier sur l'hétérogénéité des taux de réussite, notamment pour le secteur SHS pour lequel ils restent assez bas. Il a été noté que c'était très fortement corrélé à des capacités d'accueil importantes, dans un contexte extrêmement concurrentiel entre établissements franciliens pour l'accueil des étudiants de ce domaine. Cela conduit fatalement à des formes de division spatiale des flux dans l'espace francilien, conduisant souvent des lycéens peut-être un peu plus fragiles que d'autres dans des établissements comme le nôtre. Cela impacte forcément le taux de réussite, nonobstant tous les efforts qui ont pu être fournis pour l'amélioration des parcours de réussite.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister par rapport à la présentation du budget qui vous a été faite est que le PAPET, qui est un document réglementaire obligatoire, a essentiellement pour objectif de tenter de mettre en articulation une

prévision budgétaire annuelle avec les engagements pluriannuels de l'établissement à travers le contrat qui le lie à sa tutelle. C'est la raison pour laquelle ce PAPET est construit autour des indicateurs contractuels et d'autres indicateurs que l'établissement a choisi de suivre plus particulièrement, parce qu'ils étaient en adéquation avec la stratégie poursuivie. Il n'y a pas forcément de relation de cause à effet entre les budgets que nous votons et les résultats que nous constatons. Nous sommes simplement dans la tentative de construire des corrélations, mais nous voyons bien que notamment par exemple pour la recherche, l'ensemble des moyens qui sont dégagés et l'ont été au cours de ces dernières années a permis d'avoir une trajectoire scientifique de plus en plus affirmée et affermie. Nous le voyons apparaître notamment à travers les classements thématiques de l'UPEC dans le classement de Shanghai.

Cet exercice est à ce stade essentiellement prévisionnel. Alexandre vous l'a dit, ce sont essentiellement des prévisions d'indicateurs qui sont présentées dans le PAPET que vous avez pu lire. Un retour sur les prévisions sera fait lors du RAPET, rapport annuel de performance 2023, mais également 2022, à partir de l'exécution du budget 2022. Cela permettra de voir, au regard des prévisions qui ont été faites pour ces indicateurs, quels seront les résultats que nous aurons atteints à l'issue de l'année 2022.

Voilà les quelques éléments de contexte que je souhaitais rajouter.

**M. VALLÉE.**– Vous évoquiez l'évolution de la position de l'université dans le classement de Shanghai. Ce classement pourrait sans doute être meilleur. Je vais viser cette fois les unités PU-PH dans le public. Il serait bien qu'ils n'oublient pas que leur salaire est versé par l'université. Le fait qu'ils intègrent Mondor est tout à fait normal, puisque c'est le CHU avec lequel nous collaborons au niveau de la recherche. Quand je fais des bilans et qu'il y a des impacts, facteurs à 50, etc., qui ne sont référencés que sur Mondor, cela me gêne. Je crois que l'université pourrait apparaître avec une meilleure place. Une piquûre de rappel serait à faire. Cela ne coûte rien.

**M. le Président.**– Nous avons tout de même intégré le CHU dans les classements, c'est-à-dire que le CHU apparaît, y compris le CHIC d'ailleurs.

**M. VALLÉE.**– Parfois, il n'y a que le CHU.

**M. le Président.**– Oui, mais nous le récupérons. J'avais vu cela assez vite. Nous avons donc demandé que l'ensemble des publications sciences publiques soit également entré. Quelque part, il y a un filet.

Le classement Shanghai est essentiellement lié à la santé. C'est certainement pour cela que nous pouvons mieux faire.

**M. BERNARDINO.**– S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer à l'approbation du PAPET 2023. Pardon, il s'agit d'une présentation. Merci, Alexandre.

## **2. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **2.1 Approbation de la révision des Statuts de la faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG)**

**M. BERNARDINO.**– Je vous propose de passer au point relatif à la révision des statuts de la faculté des sciences économiques et de gestion, principalement liée à la scission avec la partie IAE.

**M. DEMERET.**– Je prends la parole à la place de Simon GILBERT, Président de la commission des statuts, qui a dû s'absenter. Comme vous le savez, la FSEG a été scindée l'année dernière, avec l'autonomisation de l'IAE. Aujourd'hui, il était nécessaire pour la FSEG de modifier ses statuts, notamment la composition de son conseil de gestion et de faire un léger toilettage, puisqu'ils faisaient encore référence à l'organisation en format de département qui n'a plus lieu d'être.

Ce projet de révision des statuts a recueilli un vote unanimement favorable des membres de la commission des statuts et vous est soumis aujourd'hui pour approbation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**Mme CHEVALIER.**– J'ai une question à poser sur la présence d'un représentant de la BNP et la disparition de l'obligation de présence d'un représentant d'une collectivité territoriale. Je ne dis pas que c'est illégal, mais que signifie le fait que la FSEG remplace une collectivité par une banque ? C'est un drôle de message pour une université qui se veut engagée dans son territoire.

**M. DEMERET.** – Il aurait été intéressant que François LEGENDRE puisse vous répondre, parce que ce sont forcément eux qui l'ont souhaité.

**M. DEHAN.**– Ce qu'il a affirmé lors de la commission des statuts, c'est que c'est un souhait de la composante parce que c'est un partenaire historique. C'est la raison qui a été avancée, souhaitant fortement que cette institution bancaire soit présente au conseil.

**M. DEMERET.** – Pour répondre à votre question, d'un point de vue réglementaire, l'obligation figurant dans les statuts est de prévoir des personnalités extérieures de catégories 1 et 2, mais au sein de la catégorie 1, nous pouvons choisir pour les conseils d'UFR entre un représentant d'une collectivité territoriale, du monde économique, du monde associatif, du monde de l'enseignement secondaire. Nous pouvons choisir entre ou les choisir tous. C'est le choix qui a été fait par la FSEG dans un premier temps pour composer son premier conseil de gestion, parce qu'elle fonctionne aujourd'hui avec un conseil de gestion extrêmement réduit, dans un format d'administration provisoire qui ne lui permet pas un fonctionnement idéal. Il s'agit de resserrer un peu plus.

**Mme CHEVALIER.**– Si j'ai bien lu, le représentant d'association et le représentant de la CCI disparaissent également dans les nouveaux statuts.

**M. DEMERET.**– C'est effectivement le cas. Il y a également l'idée de tirer un peu les enseignements de ce qu'ils ont pu constater et de la non-présence des personnalités extérieures en question qui ne venaient pas. Nous avons privilégié les partenaires avec qui nous travaillons très régulièrement.

**M. BERNARDINO.**– S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des changements dans les procurations ?

**Mme HMAMOU.**– Oui, M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT.

**M. BERNARDINO.**– Je vous propose de passer au vote sur les nouveaux statuts de la faculté des sciences économiques et de gestion. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie.

***La révision des statuts de la faculté des sciences économiques et de gestion est approuvée à l'unanimité.***

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 Approbation du second volet de la campagne d'emplois BIATSS et enseignants-chercheurs pour l'année 2023**

**M. BERNARDINO.**– Le point suivant est l'approbation du second volet de la campagne d'emplois concernant la partie enseignants-chercheurs et la partie BIATSS. Elle est passée au CT lundi 5 décembre. Nous soumettons au vote cette nouvelle campagne d'emplois, dans un contexte évoqué lors du vote du budget initial, c'est-à-dire avec

des contraintes financières assez importantes pour l'université. La volonté politique a été de ne pas aller vers un gel massif de cette campagne d'emplois, mais bien au contraire d'essayer d'avoir une campagne d'emplois avec un maximum de postes affichés aux concours. Globalement, sur les deux volets de la campagne d'emplois, celui des enseignants du second degré, enseignants-chercheurs et celui des BIATSS, une centaine de postes est ouverte à concours. Il faut se souvenir de ce chiffre, ce sont bien cent postes ouverts à concours sur l'ensemble des trois dispositifs (second degré, enseignants-chercheurs et BIATSS) qui sont proposés pour 2023. Nous faisons le point sur cette campagne d'emplois.

**Mme PILETTE.**– Le contexte a été rappelé, avec des contraintes financières fortes. Nous l'avons vu tout à l'heure lors de la présentation du budget, le plafond d'emplois État n'évolue pas ou très peu. Malgré tout, de nombreux projets portés par les collègues de l'université permettent de développer des ressources et de pouvoir recruter un certain nombre de postes.

Classiquement, il s'agit d'une présentation des maintiens, transformations et créations. Pour commencer par les maintiens de postes, sur la population BIATSS, nous avons reçu au moment de l'instruction de la campagne d'emplois 94 demandes de maintien de postes vacants ou susceptibles d'être vacants. C'est une donnée très variable. Entre le moment où les données sont transmises et le moment de l'arbitrage, les choses peuvent évoluer, mais cela donne tout de même un ordre d'idée. Chaque demande a été examinée. Cela concerne bien sûr les futurs départs en retraite, les mobilités déjà programmées et les postes vacants faute de candidat.

Les demandes de maintien ont été arbitrées favorablement, à l'exception de certaines demandes qui concernaient des remplacements de départs en retraite qui n'étaient pas encore actés. Chaque fois que nous avons une demande, nous vérifions si l'agent a bien fait sa demande de départ en retraite. Ce n'était pas le cas pour six demandes de remplacement. À ce titre, ils ont été arbitrés défavorablement. Le maintien a également été arbitré défavorablement lorsque les financements étaient épuisés. Il s'agit d'un poste recruté sur une convention spécifique, avec une source de financement spécifique dont on demande le renouvellement, alors que la source de financement n'existe plus. Dans ce cas, l'arbitrage est défavorable. Deux demandes concernaient des postes qui avaient déjà été prévus, ce qui est sans doute lié au décalage entre le moment de l'envoi des demandes et le traitement de celles-ci. En dehors des cas que j'ai cités, l'ensemble des demandes de maintien a été arbitré favorablement.

En comité technique, nous avons présenté un focus sur les recrutements BIATSS réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Comme vous le savez, les recrutements s'effectuent principalement au fil de l'eau aujourd'hui pour les postes vacants, qu'ils soient pérennes ou liés à des dispositifs de financement spécifiques. 167 demandes avaient abouti à un recrutement entre le 1<sup>er</sup> janvier et mi-novembre. Vous avez ensuite la présentation par structure.

Pour les enseignants-chercheurs, 31 demandes de maintien de postes vacants ou susceptibles d'être vacants ont été formulées, dont 5 postes concernant des DHU. Là également, ce sont de futurs départs en retraite ou mobilités extérieures. Les demandes de maintien ont été arbitrées favorablement, à l'exception de trois postes de maître de conférences, trois postes de professeur et deux postes dont la vacance n'était pas confirmée au moment de l'instruction. 23 postes seront pourvus par l'ouverture de concours, dont 17 concours de MCF et 6 concours d'EPR.

Concernant les transformations, pour les BIATSS, pour rappel, ce sont toujours des transformations de postes et non de repyramidages d'agents. Nous faisons toujours cette distinction que vous connaissez sans doute. Les transformations ont deux objectifs. Il s'agit bien sûr de la mise en cohérence du niveau des missions avec le niveau des postes. Des missions peuvent évoluer et dans ce cas, le support est amené à évoluer également. Il y a ce que nous retrouvons au travers des concours qui seront présentés tout à l'heure, à savoir une volonté de fidéliser les agents, soit en leur donnant la possibilité d'accéder à un poste de titulaire, soit en leur donnant la possibilité d'évoluer au sein de l'UPEC.

Un repyramidage de poste contractuel, cinq repyramidages de postes, dont deux titulaires. Les postes deviennent effectifs en cas de réussite au concours des agents. Deux modifications de profils ont eu lieu. Il s'agit de transformation des missions et non de transformation du corps occupé. Ils ont tout de même été notés, puisqu'ils étaient demandés par les structures.

Sur les transformations relatives aux enseignants-chercheurs, une demande a été arbitrée favorablement sur les trois demandes de transformation formulées pour les enseignants-chercheurs et deux transformations HU ont été demandées dans le cadre de la révision des effectifs. Les demandes de transformation concernaient trois structures : la FST, l'Inspé et la santé. C'est la demande concernant la transformation du poste à l'Inspé de PRAG en MCF qui a été arbitrée favorablement.

Concernant les créations, pour les BIATSS, trois créations sont financées sur ressources propres, dont un poste de A et deux postes de B concernant les trois structures que vous voyez sur la *slide*. 14 créations ont lieu sur dispositifs financés.

Vous voyez les sources de financement : ERASME, plan santé, PULSE et sciences avec et pour la société. Ils concernent quatre structures, onze postes IGE, un ASI et deux B. Les objectifs sont d'accompagner les projets liés aux dispositifs lancés, comme le projet ERASME que vous connaissez bien et d'accompagner le développement de l'enseignement numérique.

Nous retrouvons ensuite dix créations financées sur le budget UPEC qui concernent cinq structures ne dégageant pas encore de ressources propres. Il s'agit des directions centrales, à savoir la DEVE, la DRH et la DSI et de la composante droit. Six postes financés concernent l'IEP, afin d'accompagner sa mise en place, avec un financement pris sur le budget de l'établissement pendant un an, amené ensuite à venir impacter ses ressources propres.

Je vais laisser la parole à Marion qui nous a rejoints.

**Mme CASTELAIN.**– Concernant les enseignants-chercheurs, treize créations ont été arbitrées favorablement, dont douze maîtres de conférences et un PR. Ce sont des créations financées par les plans IUT, il en restait trois à l'IUT de Sénart. Pour le BUT informatique, ce sont deux postes de maître de conférences à l'IUT de Créteil-Vitry. Concernant les créations LAS et réforme des études de santé, ce sont six postes à la faculté de santé, dont cinq maîtres de conférences et un PR. Concernant les créations financées dans le cadre de la création de l'IAE, il y a un poste de maître de conférences pour la FSEG et un poste de maître de conférences pour l'IAE.

Toutes les autres créations non financées ou non adossées à un dispositif sont arbitrées défavorablement.

Pour information, dans le cadre de la révision des effectifs santé, en janvier je crois, deux demandes de création ont été formulées : un PU-PH et un PUMG.

Vous voyez ici un petit focus, avec 13 créations de postes d'enseignant-chercheur, 12 créations de postes de maître de conférences, un poste de PR, 23 maintiens, 17 MCF, 6 PR, 5 HU et une transformation enseignant-chercheur. 37 postes sont proposés au concours.

**Mme PILETTE.**– Pour terminer, ce sont les ouvertures aux concours pour les BIATSS. Le bilan de la session 2022 est meilleur que celui de l'année précédente. Vous voyez que 96 % des postes ouverts ont été pourvus. Nous sommes sur un meilleur taux de réussite que l'année dernière, ce qui est une bonne nouvelle. Ce sont 125 % pour les concours de catégorie C. C'est lié à l'arrivée d'un collègue supplémentaire sur un concours. Nous avons réussi à conserver une collègue de l'UPEC qui n'était pas n° 1

sur la liste des lauréats. Nous avons également eu la chance d'accueillir un autre collègue qui avait choisi l'UPEC en début de liste.

**M. VALLÉE.**– Donc, nous sommes d'accord, 125 %, ce sont simplement quatre postes.

**Mme PILETTE.**– Oui, c'étaient des ouvertures.

**M. VALLÉE.**– En pourcentages, je vous refais la remarque : on a l'impression que c'est toujours un peu pléthorique. C'est sur 28 postes.

**Mme PILETTE.**– Je continue la présentation. Cette année, ce sont effectivement 29 concours ouverts, soit +25 %. Cela reste néanmoins une augmentation pour les collègues concernés. Comme habituellement, c'est la vague J qui est la plus demandée au niveau des structures pour l'ouverture des concours. Nous poursuivons toujours les mêmes objectifs : permettre aux agents contractuels de présenter les concours et d'accéder à un emploi de titulaire, permettre des évolutions de carrière pour les agents titulaires, répondre à des besoins spécifiques sur certaines dates notamment et bien sûr, répondre à notre obligatoire d'emploi.

Cette année, nous proposons d'ouvrir 29 concours, dont 11 en catégorie A, 13 en catégorie B, 5 en catégorie C, dont un ouvert au titre de l'obligation d'emploi. Ce nombre correspond, pour les catégories B et C, au nombre d'agents contractuels occupant aujourd'hui un poste qui, en présentant un concours, pourraient être titularisés sur leur poste.

Nous en avons terminé.

**M. BERNARDINO.**– Y a-t-il des questions ?

**Mme CHEVALIER.**– J'ai posé une question par mail sur le modèle économique, le financement des postes en création, notamment IUT, connaissant la différence qui existe entre les financements fournis par le Ministère pour chacun de ces postes. Si mes informations sont exactes, nous sommes autour de 56 000 euros et en moyenne, cela coûte plutôt entre 70 000 et 75 000 euros à l'établissement. Quel est le modèle économique de ces recrutements dans le cadre du plan IUT ?

**M. BERNARDINO.**– Les chiffres ne sont pas mauvais, mais ce sont plutôt 60 000 euros du Ministère et un coût de 80 000 euros en réalité. Sur les créations du BUT informatique, les ouvertures de postes ont été faites à 80 000 euros. En fonction du budget alloué par le Ministère pour l'ouverture des places, le Ministère ayant donné un budget pour un nombre de places ouvertes, nous avons converti cela sur le total, en divisant par 80 000, afin de savoir combien de postes il pourrait y avoir au total avec le financement proposé par le Ministère. C'est ce qui a été proposé à la

composante porteuse du BUT informatique, afin de savoir si elle validait ou non l'ouverture de ce BUT informatique avec le nombre de places proposées par rapport au nombre de postes susceptibles d'être ouverts. Cela correspond à neuf postes au total. C'étaient 8 000 euros par place d'IUT pour une ouverture de 90 places. Nous avons fait le ratio, qui correspond à neuf postes. Nous avons demandé à la composante si elle souhaitait accepter l'ouverture de ce BUT informatique. C'est une campagne d'emplois progressive, puisque les ouvertures de crédits se font également de manière progressive, le Ministère nous ayant alloué uniquement les ouvertures de crédits pour cette première année d'ouverture du BUT. Concernant les crédits montants en volume par rapport à l'ouverture de la deuxième année et de la troisième année, nous ouvrirons les postes aux concours des enseignants en question une fois que les crédits seront bien notifiés. Dans la prénotification 2023, nous avons bien reçu l'ouverture des crédits permettant l'ouverture de ces postes proposés aux concours.

**Mme VILLANUEVA-BERDOT.**– Si j'ai bien compris, le Ministère donne de l'argent pour une quantité de postes.

**M. BERNARDINO.**– Il donne de l'argent pour une quantité de places.

**Mme VILLANUEVA-BERDOT.**– Mais nous pouvons ne pas créer le nombre de places.

**M. BERNARDINO.**– C'est un choix de l'établissement.

**Mme VILLANUEVA-BERDOT.**– Ce n'est donc pas imposé.

**M. LEVREL.**– La question qui se pose est que lorsque l'on ouvre un groupe, il faut y mettre des enseignants. Sommairement, un poste est à peu près l'encadrement supplémentaire nécessaire pour un groupe. Si nous ouvrons trente groupes et que nous recrutons vingt personnes, cela signifie que dix services d'enseignement devront être assurés par d'autres personnes, soit par le biais d'un énorme volume d'heures supplémentaires, soit par le biais de contractuels, mais ce sont également des heures supplémentaires. De toute façon, il va falloir le financer.

**M. BERNARDINO.**– C'est pour cela que la composante a fait ce choix. L'ensemble des crédits proposés permettaient l'ouverture de neuf postes. C'est ce qui a été proposé à la composante qui a validé, en sachant qu'effectivement, les heures complémentaires qu'il y a derrière devront être financées, ce qui passera par l'ouverture inévitable de la section apprentissage.

**M. LEVREL.**– Cela vaut-il également pour le plan IUT qui comporte une quarantaine de postes depuis le début de son lancement ?

**M. BERNARDINO.**– Cela valait pour l'ensemble des ouvertures. Tous les départements qui ont été ouverts ont ouvert l'apprentissage en deuxième année. Depuis deux ans, ils ont même ouvert des licences professionnelles en apprentissage.

**M. LEVREL.**– Pour résumer, les IUT financent, avec leurs ressources propres le complément nécessaire à ce qu'apporte l'État pour l'ouverture des postes plan IUT.

**M. BERNARDINO.**– Oui. Ensuite, si je devais l'écrire, je dirais que l'apprentissage autofinance les groupes en apprentissage, ce qui fait qu'un poids ne pèse pas sur la formation initiale, et que celle-ci a pu être financée par la dotation établissement.

**M. LEVREL.**– Dans la présentation, il était écrit qu'un certain nombre de services centraux ne dégagait « pas encore » de ressources propres. Je voudrais comprendre comment un service central pouvait dégager des ressources propres.

**M. BERNARDINO.**– Je vais vous donner un exemple qui existe déjà, celui de la DIFPRO. En internalisant le CFA UPEC, sur chacun des apprentissages, nous avons un prélèvement de 400 euros. Ces 400 euros doivent permettre de financer les postes des agents nécessaires pour la gestion de ces contrats. Quand nous avons internalisé le CFA, nous avons internalisé également la charge de travail. Cela signifie qu'il faut inévitablement recruter, afin que cette charge puisse être absorbée. C'est cette notion de ressources propres qui est donnée. C'est également le cas de (Audio 6 – inaudible, 00.02.44) et du CIDP, pour lesquels il y a un financement via le NCU PULSE. C'est sur ce contrat de NCU PULSE, qui est quelque part vu comme des ressources propres, que sont rattachés les contrats, au même titre que les contrats de recherche. Lorsque nous avons un contrat de recherche, nous rattachons des postes sur des contrats de recherche. C'est pour cette raison que nous parlons de ressources propres, parce que ce sont des ressources extérieures à la dotation établissement. C'est également le cas pour la DRV.

**Mme CHEVALIER.**– J'aimerais avoir une idée de l'impact de la non-publication, du non-maintien de trois postes de professeur en LLSH. Cela a-t-il été évalué ? Quel sera l'impact en termes de formation initiale, de recherche, de (*Audio 6 – inaudible, 00.03.56*) ?

**M. BERNARDINO.**– L'impact sera le même que lorsqu'un collègue part en mutation au mois de juillet. En septembre, nous nous retrouvons sans le collègue en question.

**Mme CHEVALIER.**– Cela en fait trois et pendant trois ans. Pourrions-nous entendre la directrice de la faculté de lettres à ce sujet ?

**M. BERNARDINO.**– Non, parce qu'elle est membre invitée.

**Mme CHEVALIER.**– Qu'en est-il si un administrateur demande à l'entendre ?

**M. BERNARDINO.**– Non.

**M. LEVREL.**– Je tiens à remercier tous les figurants qui sont venus. On ne peut pas leur donner la parole.

**M. VALLÉE.**– Avec un nombre de postes vacants de BIATSS autour de 75, pourquoi privilégie-t-on les recrutements sur ressources propres dans les composantes ?

**M. DEHAN.**– Cela dépend de quels postes vacants nous parlons. Il y a des postes vacants sur les postes État et les postes publiés. Sur les postes publiés, on en relève actuellement environ 70. Il faut voir ceux qui relèvent réellement de postes titulaires vacants ou de recrutements sur financement par des conventions. La première chose est que nous sommes déjà très proches du niveau de consommation du plafond État.

**Mme PILETTE.**– Nous sommes pratiquement à 1 du taux de saturation.

**M. DEHAN.**– C'est la première explication. Et une explication plus générale, les contraintes de masse salariale délivrées par le Ministère ne permettent pas non plus dans certains cas des recrutements. *De facto*, lorsqu'il y en a besoin, dans un premier temps, nous recrutons en attendant la création des ressources pour soutenir la politique de l'établissement. Pour l'instant, nous avons pris sur les ressources, mais à terme, l'objectif est que les ressources générées permettent de faire face. Il y a des contraintes de masse salariale extrêmement importantes qui se voient également dans le budget.

**M. VALLÉE.**– Vous m'avez mis un doute en disant que nous avons atteint le plafond d'emplois d'État, avec 75 postes vacants.

**Mme PILETTE.**– Nous n'allons pas refaire le discours sur les postes vacants ou non, mais nous ne sommes pas sur 75 postes vacants. Nous sommes sur 75 annonces de recrutements. Parmi les annonces de recrutements, environ un tiers concerne des postes financés par ailleurs, sur lesquels nous ne pouvons de toute façon pas avoir de titulaires. Ce sont les contrats, tout ce que nous avons évoqué tout à l'heure, comme ERASME, PULSE etc.

**M. VALLÉE.**– Sur 75, seulement 40 sont réellement vacants. J'ai cru comprendre qu'heureusement qu'ils sont vacants, parce que le plafond est presque atteint.

**Mme PILETTE.**– Globalement, nous sommes sur une consommation des ETPT sur l'année. Effectivement, nous sommes proches de notre plafond État aujourd'hui. Vous le voyez, puisque nous le présentons chaque fois dans les documents budgétaires.

Cela ne nous empêche pas d'ouvrir des postes aux concours. Nous essayons de piloter au plus proche du plafond État. L'objectif est toujours d'attirer des candidats titulaires et de permettre d'obtenir des attributions pour les titulaires, mais la marge de manœuvre n'est pas extraordinaire.

**M. DEHAN.**– En sachant que de toute façon, dans un horizon proche, nous devons demander au Ministère une augmentation du plafond État et de la masse salariale allant avec, ne serait-ce que du nombre, c'est évident. Comme l'a dit la DRH, nous maintenons l'ouverture de concours BIATSS, ce n'est plutôt pas mal comparativement à d'autres universités en Ile-de-France. C'est plutôt assez correct, même si nous pouvons toujours regretter qu'il n'y en ait pas plus ouverts.

**Mme VILLANUEVA-BERDOT.**– Je suis professeur en LLSH. La directrice de la composante n'a pas le droit de parler, mais en tant que membre élue, j'ai le droit de le faire. Je prends donc la parole pour vous demander comment vous expliquez la contradiction entre une mise en avant, dans tous les documents, de la recherche et la suppression de postes de PR essentiels pour les axes stratégiques, notamment l'EUR et les facs. D'autre part, mis à part cet aspect spécifique, le fait que ce soient des postes en littérature comparée, en philosophie et en histoire affecte l'encadrement doctoral – ce sont des spécialités qui sont demandées – pourquoi ne pas avoir contacté, notamment le Conseil de gestion LLSH avec qui nous avons discuté de la possibilité de redéployer et de réorganiser nos postes. Pourquoi ne pas nous avoir demandé notre avis sur les gels de postes ?

**M. BERNARDINO.**– Je vous le dis clairement, j'ai parfois un peu de mal à vous suivre. Lorsque nous parlons de budget, vous vous offusquez du fait qu'il puisse y avoir une séparation des composantes. Lorsque vous êtes sur les postes, vous vous offusquez que nous ne parlions pas de postes dans une composante, dans une discipline. Ce n'est pas le niveau de l'administrateur de l'université. Nous sommes en train de discuter de la volumétrie des postes mis aux concours, de l'impact budgétaire que cela aurait. Le rôle du CA n'est pas de discuter de la pertinence de maintenir un poste de PR en littérature comparée ou en histoire dans une UFR comme si le poste lui appartenait. Le discours de certains administrateurs est assez étonnant, disant que d'un côté, l'argent n'appartient pas aux composantes et *a contrario*, que le poste appartient à la composante. Je rappelle que la partie emploi représente 220 millions d'euros versus 10 millions d'euros versés aux composantes en termes de fonctionnement. Si à un moment donné, nous devons discuter de ce que nous devons faire pour assurer la bonne santé financière et vérifier que les moyens de l'université sont placés à des endroits pertinents, il faut discuter de la masse salariale et donc des

postes, en même temps que les financements. Cela ne peut pas être centré à géométrie variable, en fonction de ce qui arrange les uns et les autres pour leur composante. Je rappelle que les choix faits par les administrateurs portent sur la santé globale de l'université et non sur un poste dédié à une composante dans une discipline, parce qu'il y aurait un enseignement à maintenir dans la discipline en question. Sinon, cela signifierait que l'université et les administrateurs que vous êtes devriez chaque année se contenter de dire : « Nous repartons sur un *statu quo*, ne touchons à rien, parce qu'il n'y a rien à toucher » ; ce qui ne me paraît pas être le rôle de l'université et des administrateurs.

Des interrogations importantes subsistent et nous l'avons dit tout à l'heure sur le PAPET, pour être très poli. Les taux de réussite dans les facultés de type LLSH ne sont pas forcément liés aux choix de la composante. Les capacités d'accueil, etc., sont malheureusement imposées par le recteur et des choses ne sont pas liées. Le nombre d'étudiants par groupe interroge parfois. Nous avons dit que nous étions en train de mener un travail sur la soutenabilité de l'offre de formation. Il faudra également que les personnes acceptent que lorsque les indicateurs interrogent, nous puissions mettre un certain nombre de postes en suspens, afin de regarder la pertinence ou non de les republier.

C'est pareil pour la recherche. Nous avons également regardé ce point. Je veux bien que l'on me dise que chaque fois qu'il manque un PR, la recherche va s'effondrer. Cependant, tous les ans, des collègues partent au mois de juillet et je n'ai pas l'impression qu'au mois de septembre, les équipes s'effondrent. C'est regrettable, nous aurions préféré les garder. Nous n'avons pas incité les collègues en question à partir cet été. Ils souhaitent aller ailleurs, dans une autre université. Ce sont des choix personnels. Nous ne pouvons pas considérer que les personnes qui partent sont irremplaçables. J'imagine que si elles suivaient des thèses, elles en suivaient déjà avant de partir. Elles ont conservé les suivis de thèses en partant. Il n'y a donc pas d'impact. Les étudiants qui étaient encadrés le sont toujours et je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient plus. Je crois qu'il faut rationaliser les choses et sortir un peu du discours : « Le poste va partir de ma composante et je devrais le garder. » Ce n'est pas du tout le niveau demandé aujourd'hui.

**Mme CHEVALIER.** – Les propos sont un tantinet déformés, parce que ce n'est pas du tout ce qui a été dit. Ce qui a été dit, c'est de pouvoir apprécier l'état des lieux, un certain formalisme et une préparation des équipes.

Je voudrais rappeler que cette campagne d'emplois a été déplacée à ce Conseil d'administration pour – je cite le Président : « *ne pas faire un coup de force* ». Or, je

note que rien n'a changé entre ce qu'il était prévu de soumettre le 25 novembre et aujourd'hui. Quant à la conclusion du vice-président lorsque nous demandons à avoir l'avis éclairé de l'une des composantes la plus affectée par le non-maintien de certains emplois, on nous répond non et que cela s'appelle la démocratie. C'est un bon résumé de l'ensemble du dispositif.

**M. le Président.**– Ce sont tes propos, Vèrène. J'ai dit que nous aurions pu faire passer la campagne d'emplois au dernier CT, puisque nous pouvions le faire. J'ai préféré avoir à nouveau des discussions pour la remettre à un CT supplémentaire. Il n'a jamais été question de modifier quoi que ce soit. Cela a été dit.

Pour répondre à ce que tu dis, parce qu'il ne s'agit pas ici de voter et de parler de composantes. Concernant les masses salariales, nous sommes vraiment sur des équations très différentes. Pour les prochains dialogues de gestion, puisque nous partons sur un contrat d'objectifs et de moyens, il est demandé et j'ai demandé que soit étudiées la pertinence en formation et la pertinence en recherche. Je ne doute pas que dans le cadre des éléments cités, il puisse y avoir une pertinence en recherche qui n'est d'ailleurs pas forcément la pertinence de la composante, accessoirement, ou alors vous m'expliquerez que vous allez lier systématiquement laboratoires et composantes, mais comme vous le savez, je souhaite que les choses puissent se déconnecter. Cela a déjà été le cas d'un certain nombre de composantes et de laboratoires. J'ai demandé à l'ensemble des acteurs que les choses soient revues, que ce soit en recherche ou en formation, par domaine. Cela a été redit, soutenabilité, masse salariale, taux de réussite, capacité d'accueil. Tous ces éléments doivent être discutés.

Ensuite, je ne doute pas que des éléments qui sont pour moi institutionnels comme l'EUR soient des éléments qui soient très fortement mis en avant dans le cadre politique et institutionnel.

**M. BERNARDINO.**– Je rappelle que malgré les 7,6 millions affichés en déficit, qui correspondraient, même en gelant la campagne d'emplois intégralement, à ne pas faire suffisamment d'économies pour combler ce déficit, nous vous demandons de voter la mise aux concours de 37 postes d'enseignants-chercheurs, d'un peu moins d'une trentaine de postes BIATSS et nous avons déjà fait voter le premier volet, avec une trentaine de postes de second degré. Je veux bien que nous soyons en période de restriction budgétaire, mais vous voyez bien que malgré tout, une centaine de postes est proposée au recrutement. Nous n'avons pas du tout fait ce qui a été fait dans beaucoup d'universités, à savoir un gel massif de postes, afin de tenir compte de l'aspect purement budgétaire.

La campagne d'emplois a été arbitrée et il est toujours douloureux de bloquer certaines ouvertures. Nous avons également fait en sorte que tous les engagements pris par le Conseil d'administration soient validés. Je rappelle que l'ouverture du BUT informatique a été validé en Conseil d'administration, que la scission entre la FSEG et l'IAE a été validée en Conseil d'administration avec la création des postes. Chaque fois que le vote du Conseil d'administration a porté sur ces projets, nous avons fait en sorte que dans cette campagne d'emploi, il n'y ait pas de remise en cause de ce qui avait été voté par le Conseil d'administration, que les postes qui avaient été adossés à des dispositifs soient bien maintenus, que les engagements de la présidence et du Conseil d'administration soient respectés.

Nous vous proposons cette campagne d'emploi et comprenons que des difficultés peuvent se poser à certains endroits. Le Président l'a dit, nous reformatisons le dialogue de gestion avec les composantes. Cette année était un peu particulière, puisque les élections ont eu lieu. Nous nous sommes retrouvés à faire les dialogues de gestion après l'élection du président, c'est-à-dire que nous n'avons rien fait jusqu'au mois d'octobre. En théorie, il fallait arbitrer les campagnes d'emplois avant décembre. En effet, cela ne laisse pas beaucoup de temps pour les échanges et les discussions. Il n'est pas souhaitable que ce soit reproduit. Le calendrier des dialogues de gestion a donc été entièrement revu. Nous sommes en train de le finaliser. Les dialogues de gestion permettront de discuter avec les composantes et les laboratoires, pour des arbitrages qui seront présentés en juillet l'année prochaine, c'est-à-dire bien en amont de ce qui sera mis au vote du Conseil d'administration sur les campagnes d'emplois.

Je vous propose que nous passions au vote sur la campagne d'emplois volet 2. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Quatre. Y a-t-il des procurations contre ? Une. Qui s'abstient ? Une abstention. Y a-t-il des procurations abstentions ? Une procuration abstention. Je vous remercie.

***La campagne d'emploi BIATSS et enseignants-chercheurs pour l'année 2023 est approuvée à la majorité.***

### **3.2 Approbation des modalités d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)**

**M. BERNARDINO.**– Je vous propose de passer au point relatif à la NBI.

**Mme PILETTE.**– Il s’agit des modalités d’attribution de la NBI, nouvelle bonification indiciaire. La NBI, ce sont des points d’indice que nous pouvons attribuer à certains postes ayant des sujétions particulières.

Pour attribuer une NBI, il faut une délibération. La dernière fois que la délibération a eu lieu au sein de l’UPEC, c’était en 2014. À l’époque, 106 fonctions étaient citées comme ouvrant droit à cette nouvelle bonification indiciaire ; ce qui portait à un total de 2 210 points attribuables aux agents. En 2017, des discussions ont eu lieu autour du régime indemnitaire de fonction, sujétion, expertise, le RIFSEEP, avec une volonté de refondre les primes et la NBI, sans toutefois aller jusqu’au bout de la démarche. À la suite de la mise en place du RIFSEEP, des notifications individuelles ont été transmises aux agents, en précisant qu’ils étaient attributaires d’une NBI, mais que le montant de cette NBI était défalqué pour ceux qui avaient un régime indemnitaire. Ils étaient ainsi attributaires de la NBI, mais leur régime indemnitaire était réduit d’autant.

Aujourd’hui, nous avons fait un état des lieux sur la question de cette attribution de la NBI. Au 1<sup>er</sup> septembre, il restait 55 bénéficiaires de la NBI sur les 106 fonctions initialement prévues. Pour cinquante d’entre eux, le montant de la NBI était déduit de l’IFSE ou de la garantie indemnitaire selon les cas. Le montant que ces personnes devaient percevoir était déduit.

Par ailleurs, des remarques sont émises à ce sujet par l’agence comptable depuis quelques mois, et plus récemment par la Cour des comptes, sur le fait que la délibération n’était pas à jour et devait être modifiée. C’est pour cette raison que la proposition qui vous est faite aujourd’hui a déjà été présentée en comité technique, à savoir rétablir le versement en intégralité du régime indemnitaire pour les cinquante agents aujourd’hui concernés par le versement de la NBI déduit de leur régime indemnitaire, en arrêtant le versement de la NBI dès le 1<sup>er</sup> février 2023, afin de ne pas avoir d’effet rétroactif. Concrètement, mensuellement, les agents concernés conservent leur niveau de rémunération, mais la modalité d’attribution de leur rémunération est différente. Il s’agit également de conserver une NBI pour les seuls emplois fonctionnels, dans l’esprit du décret paru en 2020 sur l’attribution de la NBI aux emplois supérieurs de la fonction publique.

Cela permet de conserver une enveloppe d’environ 50 000 euros issue des cotisations, puisque la NBI est versée en points d’indice. Selon les régimes indemnitaires, les cotisations ne sont pas les mêmes. Cette conservation permettra d’alimenter les groupes de travail avec les organisations syndicales, pour lesquels un

engagement a été pris de se réunir à compter du début de l'année civile prochaine autour de la notion des missions accessoires.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

**M. BERNARDINO.**– Avez-vous des questions ?

**M. VALLÉE.**– Je n'ai pas de question à poser, mais des commentaires à faire, afin que ce CA soit suffisamment éclairé pour émettre un vote honnête. Je ne vais pas refaire l'histoire, mais en effet, le RIFSEEP a été mis en place en 2017, même si l'histoire a commencé avant. Vous dites qu'en 2017, le sujet de la NBI a été abordé. Il l'a peut-être été, mais n'a pas abouti et ce sont vos propres mots. Nous avons découvert que cette NBI était défalquée du montant de la prime statutaire votée par ce même CA. C'est passé dans le cadre d'une augmentation. Lorsque les personnes ont vu qu'il y avait une augmentation sur leur bulletin de salaire, elles ne sont pas posées de question. Nous avons fini par comprendre l'effet vases communicants.

Je rappelle aux administrateurs que la NBI est cumulable par nature avec l'IFSE. Là, on nous a clairement expliqué ce jeu de vases communicants qui n'aurait pas dû avoir lieu. Lorsqu'il y a eu les cotations, etc., il aurait fallu mettre un niveau de cotation, un niveau de montant, même moindre, et ajouter une colonne « NBI », de façon que ce soit clair. Là, vous nous avez expliqué que vous avez fusionné, etc. J'étais présent à l'époque et quelques administrateurs sont encore là, mais je ne sais pas si cela a été clairement dit. En tout cas, dans le PV du CA du 17 juillet 2017 lors duquel ce nouveau régime indemnitaire a été voté, le mot « NBI » n'apparaît pas une seule fois. Quant à l'avenir de l'enveloppe de NBI donnée à l'établissement, il n'est pas du tout écrit qu'elle sera transférée, fondue ou que la NBI s'éteindra.

Si c'est voté, la NBI sera éteinte aujourd'hui ; ce que je ne souhaite pas. Cependant, l'enveloppe sera toujours donnée à l'établissement, sauf pour cinq personnes. Avant, on annonçait aux autres par courrier : « Vous touchez 500 euros de prime », mais en réalité, ils n'avaient pas 500 euros de prime. Ils n'avaient que 400 euros, parce qu'ils avaient de la NBI. C'est ce jeu de vases communicants.

Je suis déjà intervenu au CA en expliquant que, chers collègues enseignants, on allait peut-être également vous défalquer de votre volet C1 de prime statutaire, de votre volet C2, voire de votre volet C3. Je fais un parallèle. C'est un sujet dont je crois que vous ne maîtrisez pas tous les tenants et aboutissants.

On nous explique également que la NBI était déjà défalquée à une époque, etc. J'ai retrouvé les PV, ce qui m'a pris un peu de temps. Dans un PV du 23 septembre 2013, il est écrit qu'il n'y aurait plus de neutralisation de la NBI. Il est écrit « *déneutralisation*

*de la NBI* ». Lors du CA du 11 juillet 2014, il a été dit : « *La prime ne sera plus neutralisée. Cette mesure sera plus favorable aux agents.* » C'est donc la fin de l'histoire sur le fait que la NBI était neutralisée à l'UPEC. Avec la mise en place du RIFSEEP, la NBI n'était plus neutralisée.

Il faut reprendre l'histoire, parce qu'autour de cette table, nous étions quelques-uns. Vous, vous n'y étiez pas. Il y a quelques BIATSS, etc.

Lors du CA du 11 décembre 2015, lors de la présentation du RIFSEEP, il est dit : « *Les modalités de l'attribution de la politique indemnitaire de l'établissement et de la nouvelle bonification indiciaire n'entraîneront pas de modification.* » Cela reste donc inchangé. En 2016, lors de la présentation du RIFSEEP au CA, il y a les primes avant et après. Il n'y a pas la NBI dans ce qui est intégré. D'ailleurs, il est clairement dit que des dispositifs restent cumulables par nature. En termes de droit, la NBI ne devait pas être défalquée. Le 7 juillet, il y a également la présentation au CA, avec les primes avant et les primes après. Il n'y a toujours pas la NBI. Ensuite, dans un PV du 7 juillet 2017, le mot « NBI » n'apparaît aucune fois. Nous ne parlons pas de 100 000 euros. 100 000 euros par an depuis 2017, cela fait 500 000 euros. Lors d'un CT du 20 mai 2022, à une question que je pose, on répond qu'en effet, la NBI est cumulable par nature avec l'IFSE. C'est formidable. Un VP CA nous explique également le jeu de vases communicants entre deux primes qui sont (*Audio 6 – inaudible, 00.28.57*) par nature cumulables. Ensuite, lors du CA du 16 septembre 2022, on ne parle pas non plus du fait que la NBI sera défalquée.

Aujourd'hui, on est en train de vouloir régulariser une situation qui pose des problèmes. Plutôt que de résoudre le problème, on le supprime, on le retire à tout le monde, sauf à cinq personnes. Je ne dis pas que ces cinq personnes n'ont pas le droit à cette NBI, mais pourquoi la supprimer pour les autres ?

Tout le monde a reçu le courrier des primes que le CA a votées. J'avais dit que pour certaines personnes, les montants des primes ne correspondaient pas aux montants votés et c'est le cas. Des recours individuels auront certainement lieu auprès de la DRH. Un recours sera également fait auprès du tribunal administratif, d'une part pour le non-versement de la NBI qui est un droit pour les personnels qui auraient dû la percevoir, mais également pour la disparition de la NBI à l'UPEC. Dans d'autres universités, elle existe encore et est distribuée pour certaines fonctions.

Un dernier élément est que la note qui nous est présentée évoque une annexe. Cette annexe n'a pas été présentée au CT. Si le CT n'a pas eu les mêmes documents que le CA, je ne vois pas dans quelle mesure les uns et les autres peuvent se positionner. Elle ne figure pas dans les documents du premier CT, ce que je vous ai fait remarquer.

Au deuxième CT, on n'a pas siégé. Au deuxième ou troisième CT, je l'ai à nouveau signalé et vous avez joint l'annexe. Nous y voyons les fonctions qui étaient éligibles à la NBI.

**Mme PILETTE.**– Elle a été remise au deuxième CT a posteriori.

**M. VALLÉE.**– Je ne crois pas que les administrateurs aient tous les éléments, mais je leur en ai donné une bonne partie.

**M. DEHAN.**– Je vais compléter vos propos, d'autant plus librement que je n'étais là ni en 2013, ni en 2017, ni en 2018, etc. Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises, notamment lors du CT. Lors de sa présentation, Alice PILETTE a précisé que la façon dont la NBI a été traitée depuis 2017 ne correspond pas, pour de multiples raisons, à ce qui aurait dû être fait. Je l'ai déjà dit lors d'un CA, l'agent comptable réquisitionne chaque mois le Président pour qu'elle puisse être payée, d'autant plus qu'elle est payée en étant intégrée au montant indemnitaire, aux primes pour faire court. Cela date de 2017. Que je sache, depuis 2017, aucun recours n'a été formulé par rapport au dispositif en question, que ce soit à titre personnel ou par une organisation syndicale. Cela fait tout de même cinq ans.

Je trouve que la présentation que vous faites est donc un peu excessive, avec une remise au carré d'un dispositif. Vous dites que certaines universités l'ont maintenue, mais la grande majorité l'a supprimée, justement au moment du passage au RIFSEEP. Je n'y peux rien si, une fois de plus, à l'UPEC, la chèvre et le chou ou vice-versa ont été ménagés et le RIFSEEP mis en place tout en conservant la NBI, en faisant néanmoins en sorte que ce ne soit plus un plus. Nous pouvons en discuter tous les deux, vous savez ce que j'en pense, mais peu importe. Replaçons donc les choses.

Dans les planches, il est également indiqué que nous allons rediscuter d'un certain nombre de choses, notamment de primes autour d'indemnités et de fonctions accessoires. Je le répète et ai déjà eu l'occasion de le dire dans un certain nombre de comités techniques. Voilà ce qui explique pourquoi nous remettons les choses au carré. Pour les personnels, cela ne change strictement rien, si ce n'est – pour être parfaitement honnête et je crois l'être – que pour une durée de perception de quinze ans, cela doit faire quinze euros sur la retraite. C'est tout. Sinon, cela ne change strictement rien, pas un euro à ce que perçoivent les personnels, si ce n'est un impact à hauteur de quinze euros sur la retraite pour une quinzaine d'années de perception de la NBI.

Nous allons retravailler sur les fonctions accessoires. Quant aux heureux bénéficiaires de la NBI, il n'y a pas de souci. À titre personnel, je la touche, parce que c'est

réglementairement lié à mon emploi fonctionnel. Le jour où ce sera supprimé, ce sera supprimé. Pour le reste, à savoir les décisions de l'établissement sur lesquelles je ne reviendrai pas, je ne sais pas pourquoi cela a été mis en place de cette façon en 2017. Je suis assez surpris qu'au bout de cinq ans, aucun recours n'ait eu lieu, alors même que – toujours dans le panorama du global – des notifications individuelles ont été faites à l'époque mentionnant le niveau indemnitaire et la NBI qui venait s'ajouter, tout en ne faisant pas « du plus ».

J'arrête mon propos et je vous rends la parole.

**M. VALLÉE.**– Cela n'a pas été clairement présenté. Lors de la mise en place du RIFSEEP, nous n'avons pas du tout abordé la disparation et l'intégration. Au niveau de cotation, nous aurions pu le comprendre, mais cela n'a pas du tout été le sujet. Sur la notification 2017, une augmentation a eu lieu à ce moment-là et nous n'avons donc pas vu le tour de passe-passe. Ne prenez pas ce terme pour vous. De toute façon, sur la notification de 2017, il n'y avait pas de voie de recours, etc. C'était sans doute une information et le document était déjà mal fait.

Vous voulez l'annuler, c'est votre choix. Lors de notre discussion sur l'évolution du système indemnitaire, nous avons dit : « Il y a tel, tel et tel problèmes. Prenons un peu de temps pour bien équilibrer », d'autant qu'il y avait de l'argent à ce moment-là. Ce n'est pas parce qu'une erreur a été commise à l'époque que c'est la fin de l'histoire et que nous passons sur cela aujourd'hui. C'est tout de même depuis 2017. Deux sujets différents ont été mélangés et ce n'était pas clair. Le sens de cette délibération est qu'aujourd'hui, vous mettez fin à la NBI. C'est aujourd'hui, mais depuis 2017, que faisons-nous ? Ce n'est pas la fin de l'histoire et ce n'est pas le solde de tout compte. Il y a une embrouille dont vous n'êtes pas responsables, mais dépositaires.

**M. DEHAN.**– Depuis 2017, je ne sais pas quoi vous répondre, si d'aventure il fallait voir la chose avec un juge administratif, ce n'est pas mon sujet. Mon sujet du jour en tant que DGS est de remettre les choses au clair, de proposer un nouveau dispositif et de travailler différemment à l'avenir, c'est-à-dire sur d'autres éléments de valorisation de nos talents et fonctions accessoires et de voir comment nous pouvons faire évoluer l'indemnitaire, tout en ne maintenant pas ce qui n'est pas un droit absolu, à savoir cette fameuse NBI, pour laquelle nous n'avons pas le moindre euro de la part du Ministère, soyons clairs, pas plus que l'attribution en points. Ce sont des dispositifs qui se sont totalement ensablés dans la fonction publique, à tel point qu'ils n'existent même plus. Vous le savez, il y a eu une réforme de la haute fonction publique et cela n'existe plus. Pour autant, dans la haute fonction publique, certains étaient correctement servis.

**M. VALLÉE.**– Pourtant, au mois de novembre 2022, pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale, il y avait tout de même la reventilation des points NBI.

**M. DEHAN.**– Ce sont des points historiques qui datent d'il y a une dizaine d'années.

**M. VALLÉE.**– Il en manquait un peu, il y avait un point de plus ; comme quoi c'est un dispositif qui est ensablé et qui s'ajuste encore.

**M. DEHAN.**– Nous pouvons ne pas être d'accord, mais il est en voie de disparition.

**M. VALLÉE.**– Vous avez profité du départ de certaines personnes et de leur remplacement par des contractuels pour ne plus attribuer de points NBI. En revanche, pour les cinquante autres, c'est lié à un changement de fonction. Comme ils n'ont pas changé de fonction, comment allez-vous justifier le fait de leur supprimer ?

**M. DEHAN.**– Nous n'avons pas profité des départs.

**M. VALLÉE.**– Ce n'est pas vous.

**M. DEHAN.**– Non, mais je rappelle aux administrateurs qu'il y a une réquisition du comptable depuis environ un an et demi et une demande formelle de la Cour des comptes. Je le répète, et c'est le deuxième ou troisième CA lors duquel je le dis. Les faits sont têtus.

**M. VALLÉE.**– Qu'a écrit la Cour des comptes ? A-t-elle écrit qu'il n'y avait pas de délibération du CA sur un tableau de fonctions éligibles à la NBI ?

**M. BERNARDINO.**– À ce stade, elle n'a rien écrit officiellement.

**M. VALLÉE.**– Dans le document, vous évoquez la Cour des comptes. Vous avez bien les propos de la Cour des comptes en tête, nous non. Je ne crois pas que la Cour des comptes ait dit que vous deviez intégrer la NBI à l'IFSE, mais plutôt faire voter la liste des fonctions éligibles à la NBI (*Audio 7 – inaudible, 00.07.33*).

**M. le Président.**– Cette discussion a eu lieu très fortement en CT. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. BERNARDINO.**– Nous rappelons clairement que ce dispositif a été mis en place en 2017. Nous en sommes effectivement attributaires en tant que successeurs et assumons le fait que cela ait été fait à l'époque. Nous entendons que des agents n'auraient pas été informés. Chaque agent a eu une notification individuelle et je peux entendre qu'ils ne l'aient pas décryptée. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans les clous, nous nous remettons dans les clous, sans qu'il n'y ait aucun impact financier

pour les agents en question. De toute façon, nous ferons en sorte que le salaire net perçu reste le même pour ces agents. Nous sommes d'accord là-dessus, il n'y a pas de perte.

Ensuite, j'entends les impacts. Le premier est psychologique pour ceux percevant la NBI et pouvant se dire : « Je touche une NBI qui est liée à une fonction. C'est une bonification », ce que j'entends parfaitement. Un autre impact est dû au fait que la NBI rentre dans le calcul de la retraite. Nous l'avons dit, au bout de quinze ans de NBI, si l'on n'a pas changé de fonction, ce sont quinze euros de retraite par mois en plus. En attendant, cela a été défalqué de l'IFSE qui est votée par le Conseil d'administration, ce qui n'est pas très propre non plus.

Nous remettons donc les choses au carré. Le tableau de l'IFSE a été voté par le Conseil d'administration. Nous supprimons la NBI. Si le vote du CA est positif, nous referons les notifications évoquées, afin de les remettre en conformité. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, il s'agira de mettre l'IFSE au niveau voté par le Conseil d'administration, avec la suppression de cette irrégularité qui consistait à défalquer la NBI de ce montant.

Nous ne cachons pas non plus que cette NBI entraîne des charges forcément plus élevées. Nous ne souhaitons pas garder cette enveloppe. L'enveloppe de 50 000 euros qui a été évoquée sera remise dans la négociation avec les OS à partir de la rentrée, afin de travailler sur ce qui a été évoqué, à savoir les missions accessoires. Nous ne fermons pas le dialogue social. À un moment donné, on ne peut pas nous dire que nous sommes tributaires du passé en remettant en cause le fait que nous mettions en conformité des choses qui ne l'étaient pas.

**M. VALLÉE.**– Le fait de se remettre en conformité a un coût.

**M. BERNARDINO.**– Cela a un coût politique, nous sommes d'accord.

**M. VALLÉE.**– Je ne vois pas le rapport entre la NBI et les missions accessoires.

**M. BERNARDINO.**– Je dis simplement que nous ne sommes pas en train de faire des économies financières. Ce n'est pas le sujet.

**M. VALLÉE.**– Il y aura également les 40 000 de l'ANPR qui tomberont sans doute au mois de décembre.

**M. BERNARDINO.**– Nous vous proposons de passer au vote.

**M. VALLÉE.**– Dans le groupe de travail sur la NBI, je crois qu'un engagement a été pris.

**M. le Président.**– Nous allons peut-être avancer. Tu t'es exprimé. Tu as informé les administrateurs, ce qui est ton rôle.

**M. BERNARDINO.**– Il n’y a pas de changement dans les procurations. Je vous propose de passer au vote sur les modalités d’attribution de la nouvelle bonification indiciaire. Qui vote contre ? Cinq votes contre. Y a-t-il des procurations contre ? Trois procurations contre. Qui s’abstient ? Une abstention ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

*Les modalités d’attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) sont approuvées à la majorité.*

#### **4. FORMATION ET RECHERCHE**

##### **4.1 Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2021, bilan intermédiaire 2022 et approbation des orientations pour 2023**

**M. BERNARDINO.**– Le point suivant est le bilan de la CVEC.

**Mme HARIR.**– Bonjour à tous. Je vais vous présenter le bilan de la CVEC 2021, le bilan intermédiaire 2022, ainsi que les propositions d’orientation et de répartition pour 2023. Depuis 2018, c’est le Conseil d’administration qui valide l’ensemble de ces points, un avis étant également sollicité auprès de la CFVU.

Pour rappel, notamment aux nouveaux administrateurs, la CVEC, ce sont six grandes orientations à l’UPEC, que je détaillerai plus tard. Pour chaque orientation, nous avons des crédits à deux destinations : les crédits d’intervention des services centraux dédiés à la vie étudiante et la vie de campus et les crédits d’appels à projets des composantes, ainsi que les projets d’établissement portés par les dispositifs.

Sur le bilan final 2021, l’année dernière, nous avons présenté un bilan intermédiaire. Là, les données sont consolidées. Un rappel est fait de ce qui avait été ouvert en 2021, avec le droit final à percevoir ; ce que nous recevons au mois de juillet, soit six mois après l’estimation du budget initial, ainsi que le reliquat. L’exécution de 53 % qui vous est indiquée concerne l’ensemble du budget qui a été ouvert, c’est-à-dire 2 600 000 euros.

Vous voyez les taux d’exécution par rapport à chaque orientation. Je vous disais qu’il y en avait six : la santé, la culture, le sport, l’accueil et le campus, le soutien social et le FSDIE.

L’idée était également de présenter le bilan intermédiaire, puisque nous ne sommes qu’au mois de décembre. Le bilan a été réalisé à partir des données du mois de novembre dernier. Pour rappel, le budget initial voté était de 2 millions ouverts et

celui qui a été ouvert avec le reliquat, c'est-à-dire les crédits non consommés de l'année précédente, était de 2,5 millions d'euros. Le droit final à percevoir était de 2,4 millions d'euros.

Vous avez une indication sur le taux de reversement par étudiant qui est connu assez tardivement et est le plus élevé cette année depuis 2018.

Vous avez quelques données synthétiques en complément de ce qui vous a été mis à disposition sur SharePoint, avec des données plus précises. Vous avez quelques éléments sur la santé, la culture, le sport. L'exécution globale en novembre 2022 est de 44 %. Nous devrions avoir une exécution plus importante l'an prochain, lorsque le compte financier aura été établi. Il est à noter que la santé a un taux d'exécution intéressant, avec l'axe accueil et campus.

Le taux d'exécution de l'axe soutien social est de 33 %, ce qui est à contextualiser un peu, en indiquant que deux phénomènes expliquent cette sous-exécution. Nous avons eu de meilleures collaborations avec le service social du CROUS, avec lequel nous avons passé un partenariat. Les étudiants sont donc mieux pris en charge par le service social du CROUS. Nous intervenons davantage en complément, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. L'autre phénomène est qu'il y a eu un arrêt du partenariat avec le CROUS pour la distribution des paniers solidaires. Nous avons eu moitié moins de distributions. C'est également le fait que nous n'ayons pas pu mettre en place quelques projets structurants. En revanche, les dépenses en termes d'aides sociales aux étudiants restent similaires.

Je vous ai mis un historique des dépenses depuis 2018-2019 qui était la première année de perception pour la CVEC, ce qui donne une courbe des consommations. Il faut retenir que depuis 2018, le total des dépenses s'élève à plus de 4,6 millions. Les trois postes de dépenses les plus importants sont la santé, le soutien social et l'axe accueil et campus.

Parmi les quelques données marquantes, nous avons mis en place des indicateurs, afin de pouvoir caractériser nos actions, de comparer d'une année à l'autre. Je vous ai indiqué les actions les plus importantes, comme la mise en place de Résus, avec plus de 4 000 connexions, l'augmentation des actes de soins. En sport, le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS ayant au moins réalisé une activité physique et sportive est en augmentation significative. 36 actions événementielles ont eu lieu, avec davantage de sorties, d'ateliers ponctuels financés par la CVEC. Pour la culture, le nombre d'étudiants inscrits en ateliers artistiques a doublé depuis deux ans. Sur les projets FSDIE, il est à noter qu'il y a eu 8 % de projets en plus et la reprise des événements étudiants. Sur l'axe accueil et campus, il y a eu la reprise du forum de

rentrée « Bienvenue à l'UPEC » en 100 % présentiel. Sont également à noter les *Welcom Desks* organisés par la Direction des relations internationales à l'attention des étudiants internationaux. C'est l'orientation la plus plébiscitée en commission CVEC. Sur l'ensemble des projets que nous recevons, 80 % des demandes portent sur cet axe. Sur l'accompagnement social étudiant, je vous le disais, nous avons une meilleure coordination, ce qui explique le nombre de demandes étudiantes en commission sociale. Pour autant, le volume des aides alimentaires reste le même. L'aide à la mobilité internationale sur critères sociaux a largement augmenté, avec l'impact de la crise sanitaire moindre, ce qui a pu relancer les mobilités.

Je passe aux orientations 2023, avec quelques éléments financiers. Il s'agit de l'estimation du nombre d'étudiants assujettis à la CVEC cette année, au 22 novembre 2022. Les inscriptions ne sont pas closes, les chiffres peuvent encore évoluer. Nous avons encore des étudiants en apprentissage et des régularisations auront encore lieu, mais nous étions à 32 300. Si nous faisons une estimation du reversement dit « garanti » sur une base de 38 000 étudiants, nous sommes à 1 634 000 euros. Par rapport à l'ensemble des droits que nous avons pu recevoir depuis quatre ans, il est proposé d'être sur 2,3 millions, avec une fourchette d'environ 60,50 euros par étudiant ; ce qui est assez similaire à ce que nous avons pu recevoir de façon réelle depuis trois ans.

Je vous ai joint une synthèse des évolutions, avec un rappel pour chaque axe, chaque orientation, du pourcentage dédié, mais également de l'enveloppe en euros. Les hausses les plus importantes concernent le FSDIE et l'axe accueil et campus. Sur le soutien social, il s'agit d'une baisse, que je vais motiver par la suite.

Concernant le FSDIE, l'idée était de l'augmenter avec une dotation supplémentaire de 100 000 euros pour les dispositifs participatifs complémentaires. Cette année, nous relançons le budget participatif étudiants qui commencera le 16 janvier. L'idée est d'avoir de nouveaux projets pour encourager la participation étudiante. L'autre augmentation significative concerne l'axe accueil et espaces étudiants, en soutenant le projet de deux directions. Il s'agit d'une demande du service de la documentation d'équipement en casiers individuels. Il s'agissait d'une demande des étudiants lors du budget participatif 2020 qui n'avait pas pu être mise en place. Le SCV se propose de le faire. La direction du patrimoine et du développement durable se propose cette année de réhabiliter le rez-de-chaussée de la maison des étudiants qui était mis entre parenthèses. Il s'agit d'en faire un espace hybride pour l'accueil des étudiants, des associations, mais également d'avoir des espaces qui permettraient l'organisation d'événements étudiants.

Concernant la baisse relative à l'axe social, il ne s'agit pas de dire que nous allons moins aider les étudiants. Il s'agit plutôt de prendre en compte des dotations supplémentaires. Par exemple, cette année, la région a mis en place une aide d'urgence. L'UPEC bénéficiera de 40 000 euros, ce qui permet de baisser la dotation au titre de la CVEC. Nous espérons que la fondation qui avait donné 22 000 euros l'année dernière pour les aides au logement réitère ce don ; ce qui équilibrerait les aides sociales, tout en diminuant la dotation CVEC.

Une dernière diapositive vous indique les autres éléments sur les pistes d'amélioration pour 2023. L'idée est de mettre à jour le règlement CVEC et surtout la composition, en ayant au moins 50 % d'étudiants. Puisque la CVEC est une taxe étudiante, l'idée est que les étudiants soient davantage acteurs des projets proposés. C'est également la possibilité de présenter des projets pluriannuels.

L'année dernière, nous avons évoqué le fait de mettre en place un schéma directeur. J'espère que nous pourrons le faire cette année, de la même façon que la promotion. Nous avons déjà évoqué ces deux actions et l'année 2023 devrait être l'année de l'organisation.

Dans les axes accueil et campus et FSDIE, ce sont les projets étudiants et le fait de pouvoir encourager des actions relatives à la citoyenneté et au développement durable.

Merci beaucoup. Si vous avez des questions, j'y répondrai.

La CFVU a bien évidemment émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. BERNARDINO.**– S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de changement dans les procurations.

**Mme HMAMOU.**– Si, M. ALIX a donné procuration à M. BARBOT.

**M. le Président.**– Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

***Les bilans de la CVEC (bilan 2021, bilan intermédiaire 2022) et les orientations pour 2023 sont approuvés à l'unanimité.***

#### 4.2 Approbation de la révision de la délibération du CA-2022-07 approuvant les critères généraux et les orientations stratégiques, relatives aux décisions d'exonération de droits d'inscription à partir de l'année universitaire 2023-2024

**M. BERNARDINO.**– Nous passons au point suivant présenté par Arnaud.

**M. THAUVRON.**– Le point suivant porte sur les critères généraux et les orientations stratégiques relatives aux décisions d'exonération de droits d'inscription pour la prochaine rentrée. Tout est indiqué dans le document se trouvant sur SharePoint.

Il s'agit exactement du même document que l'année dernière, à ceci près que nous avons parfois clarifié certaines situations. Globalement, il y a deux grandes thématiques. La première est celle des exonérations concernant les étudiants internationaux. Sont exonérés les étudiants internationaux lorsqu'ils s'inscrivent en cycle master ou ingénieur ou qu'ils ont passé leur baccalauréat dans un lycée français à l'étranger. Les autres étudiants relèvent des droits différenciés.

À côté de ces principes généraux, des critères d'exonération relèvent de situations individuelles. C'est l'article 2 et cela concerne essentiellement les étudiants en situation sociale difficile ou en grande précarité, les étudiants se trouvant dans une situation administrative complexe et d'autres étudiants pour lesquels nous travaillons au cas par cas.

Finalement, il existe deux grands types d'exonération : une exonération systématique pour les étudiants internationaux rentrant en master et les cas individuels. Nous reprenons exactement le même document que l'année dernière, en clarifiant certains points à la marge.

**M. BERNARDINO.**– Y a-t-il des questions ? Benoît.

**M. VALLÉE.**– Avez-vous une idée du nombre d'étudiants concernés par ce dispositif ?

**M. THAUVRON.**– Si je ne me trompe pas, l'année dernière, 1 253 étudiants en FI ont bénéficié d'une exonération. Le plafond est de 1 288 étudiants.

**M. VALLÉE.**– Nous avons de la marge. Quels services sont offerts à ces étudiants qui paient des frais d'inscription plus élevés que les autres, notamment en termes de cours de langues ou d'accompagnements ?

**M. THAUVRON.**– Je vais laisser la parole à Ourda qui est plus compétente que moi pour répondre.

**Mme HARIR.**– Je vais essayer de répondre, mais effectivement, la DMI propose une offre de services complémentaires. Alors, je ne pourrai pas la détailler. Il est vrai que par exemple, ce qui est proposé lors des Welcome Desks, ça fait aussi partie des services qui sont offerts à ces étudiants. Mais je ne peux pas me substituer à la DMI.

**M. THAUVRON.**– S’il n’y a pas d’autre question, je propose de passer au vote.

**M. BERNARDINO.**– Il n’y a pas de changement dans les procurations. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Un. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Trois abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ?

*La révision de la délibération du CA-2022-07 approuvant les critères généraux et les orientations stratégiques relatives aux décisions d’exonération de droits d’inscription à partir de l’année universitaire 2023-2024 est approuvée à la majorité.*

#### 4.3 Approbation de l’affectation des ressources issues des contrats de recherche (préciput ARN, overheads, frais de gestion...)

**M. BERNARDINO.**– Le point suivant concerne les contrats de recherche.

**Mme ALLARD-POESI.**– Ce point de l’ordre du jour est relatif aux frais de gestion sur les contrats et à la répartition de ces frais de gestion.

Le contexte de cette proposition est le suivant : en juin dernier, nous avons été sollicités par le CNRS, avec lequel nous avons des laboratoires communs. Sans doute l’avez-vous entendu par voie de presse, il a proposé d’uniformiser pour l’ensemble de ses UMR les frais de gestion sur contrat, en les élevant et surtout en les harmonisant à 20 %. C’est le premier point. Une proposition assortie à cette augmentation des frais de gestion est d’affecter ces frais en les répartissant en trois parts : une part laboratoires, une part hébergeurs des laboratoires et une part gestionnaire. Voilà le contexte, le premier élément déclencheur d’une réflexion à l’UPEC.

Le deuxième élément est que nous étions en retard, n’avons pas de politique de réaffectation de ces frais de gestion sur contrat. C’est lié à plusieurs éléments, le premier étant une difficulté à identifier certaines sommes reversées sur contrats. Sur les aspects très techniques, il faut savoir que certaines sommes sont reversées aux universités à l’issue des contrats de recherche, à la fin des contrats de recherche. Je songe notamment aux *overheads* et à des éléments sur la masse salariale. Les sommes arrivent sur les comptes de l’université, mais il n’est pas nécessairement très

aisé d'identifier à quels contrats les rattacher. Un travail assez important est à opérer par l'agent comptable et la DRV parmi les multiples tâches qui leur incombent.

La Commission européenne d'une part et l'ANR d'autre part ne nous aident pas non plus nécessairement, puisqu'il y a des décalages temporels prévus, notamment par l'ANR, concernant le reversement des préciputs. Notamment, la part hébergeur sur les frais de gestion des contrats ANR n'est pas reversée en année N pour les contrats de l'année N, mais en année N, N + 1 et N + 2 ; ce qui complexifie d'autant l'identification des sommes et leur réaffectation. En termes de gestion, c'est assez compliqué. Si nous avons voulu faire plus compliqué, nous n'aurions pas pu.

Voilà le contexte. L'élément déclencheur est l'invitation du CNRS à trancher sur ces aspects d'une part et incidemment, ce qui a pleinement rencontré cette préoccupation est que la Cour des comptes nous fait un rappel à la loi sur ces aspects. Elle nous rappelle qu'un décret paru en 2021 nous oblige à réaffecter les frais de gestion notamment prélevés sur les contrats ANR et à les reverser en parts laboratoire, hébergeur et gestionnaire.

Nous avons réfléchi à ce qu'il convenait de faire, à ce que nous pourrions faire. Ce qui a présidé à la réflexion est la simplification. Nous avons des contrats « relativement libres », à titre d'exemple lorsque nous avons des contrats de recherche avec des entreprises. Nous avons des contrats ANR, des contrats européens. L'idée est d'essayer d'harmoniser à la fois les frais de gestion, mais également la répartition de ces frais de gestion. C'est la proposition qui vous est faite ici. Elle a été présentée et votée en commission de la recherche.

Dans les colonnes situées à gauche, vous avez les taux pratiqués de prélèvement en termes de frais de gestion, à savoir 10 % sur les contrats hors CNRS, 15 % sur les contrats avec le CNRS et 20 % nous étaient reversés sur les contrats européens. C'est la loi, mais nous n'avons aucune disposition de réaffectation, que ce soit aux laboratoires, à la DRV ou à qui que ce soit. Il est proposé une forme d'harmonisation, avec une augmentation à 20 % des frais de gestion, afin de nous aligner sur le CNRS, sauf pour les contrats hors CNRS qui sont des contrats pour lesquels les taux ne sont pas imposés par le financeur. L'idée est d'être un peu progressif, parce que le fait de passer directement de 10 % à 20 % aurait été un peu rude. Nous sommes également conscients de nos faiblesses et il nous faut peut-être mettre à niveau nos propres services pour pouvoir imposer 20 % d'emblée à nos financeurs. Il s'agit de toute façon d'une harmonisation interne. L'objectif est que pour l'ensemble de nos contrats, nous pratiquerions des frais de gestion à hauteur de 20 %.

La répartition qui vous est proposée est la suivante : 4 % par laboratoire, alors que l'ANR ne propose que 2,5 %. Nous proposons donc un pourcentage plus important qui serait reversé aux laboratoires, afin qu'ils puissent mener à bien leur politique. La part de la DRV serait de 7 %, afin qu'elle puisse étoffer la qualité des services proposés, se doter des compétences et ressources humaines dont elle a besoin pour fonctionner et proposer des services de qualité aux laboratoires. La part établissement qui correspond aux frais généraux de l'université serait de l'ordre de 9 %.

Voilà la proposition qui vous est faite. Elle est sensiblement différente de celle que fait l'ANR. Nous avons choisi d'augmenter un peu la part reversée aux laboratoires.

Concernant la mise en œuvre effective de ces dispositions, nous nous y attelons avec les groupes de travail liant la DRV, la Direction financière et le futur agent comptable dès le mois de janvier, afin qu'il y ait une mise en place relativement rapide au courant de l'année 2023 et valable pour les contrats 2023. Je me tourne vers Frédéric, mais nous pourrions possiblement le faire sur les contrats en cours. Ce sera au plus vite, en sachant que c'est assez complexe. Les taux sont compliqués, la chaîne elle-même n'est pas simple, mais nous ferons tout pour que ce soit fait au plus vite.

**Mme LANGLOIS.**– Si c'est pour les contrats en cours, quand nous déposons un dossier ANR, il faut que ce soit prévu. Dans les ANR qui ont commencé, nous ne l'avons pas prévu.

**Mme ALLARD-POESI.**– Il ne faut pas confondre le préciput et les frais de gestion versés au moment du dépôt de projet. Nous parlons des sommes reversées par l'ANR par la suite.

**M. BERNARDINO.**– Nous avons vérifié dans les annexes financières de l'année dernière, la part de préciput était déjà indiquée en bas.

**Mme LANGLOIS.**– J'ai confondu, parce que quand nous avons l'ANR, il y avait les frais de gestion de travaux qui étaient gérés par le CNRS. Le CNRS reversait déjà 20 %.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, nous sommes en retard.

**Mme LANGLOIS.**– Ils le faisaient déjà. Si j'ai bien compris, ils passent de 15 % à 20 % et n'augmentent pas la part relative aux laboratoires. C'était ma question.

**Mme ALLARD-POESI.**– Non, ils ne reversent pas. En revanche, il y aura peut-être une part site. C'est l'UPEC qui s'aligne sur la politique du CNRS.

**Mme LANGLOIS.**– Ils versaient déjà 4 % en prélevant 15 %, alors que là, ils passent à 20 %, mais restent toujours à 4 %.

**Mme ALLARD-POESI.**– Je vous invite à vous tourner vers le CNRS.

**Mme LANGLOIS.**– Non, mais c'était une question.

**Mme ALLARD-POESI.**– Nous allons dans leur sens. Nous ne vous versions rien du tout et allons vous verser quelque chose. Il était temps. Si nous pouvons le faire sur les contrats 2021–2022 en cours, nous le ferons. Ensuite, il faut que nous puissions rattraper le retard, mais si nous pouvons le faire, nous le ferons.

**M. ANDUJAR.**– Nous parlons bien des frais de gestion. Il y a les frais de gestion imposés par le financeur, ils restent fixes, nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir dessus. Il s'agit simplement des versements sur ce montant qui est indiqué au financeur qui ne reste pas central au niveau...

**Mme ALLARD-POESI.**– C'est exactement cela. Je ne vais pas rentrer dans la machinerie ANR, mais j'ai compris que la part hébergeurs du préciput est reversée à l'établissement. Ensuite, nous pouvons éventuellement décider que sur cette part hébergeurs, tel laboratoire pourrait bénéficier d'un accompagnement RH, mais c'est un autre problème. Sur les frais de gestion laboratoires et R & D, si j'ai bien compris, nous conservons déjà une certaine somme d'entrée. Vous le savez, les frais de gestion de 4 % par exemple s'appliquent si vous avez exécuté l'entièreté du contrat. Imaginons que vous ayez un contrat ANR 2023 d'un montant de 500 000 euros. Nous ne pouvons pas vous verser 4 % de ces 500 000 euros tout de suite. Malheureusement, c'est à la fin. En revanche, nous allons essayer de dire : « Vous n'avez peut-être pas exécuté l'entièreté de ce contrat, mais vous allez sans doute engager la moitié de ces frais. Nous allons donc vous les reverser tout de suite », mais nous devons avoir une marge de manœuvre.

**M. ANDUJAR.**– Cela ampute donc la somme des frais de gestion de 4 % versée par le financeur, mais sur la somme qui a été clairement engagée. Si vous avez 500 000 euros et que vous n'utilisez que 400 000 euros, vous êtes censés reverser les 100 000 et les 4 % s'appliquent sur les 400 000 euros. Cela ne change rien au pourcentage.

**Mme ALLARD-POESI.**– Non, cela ne change rien au pourcentage. En revanche, 4 % de 500 000 et 4 % de 400 000, ce n'est pas pareil. Nous pouvons vous avancer ces frais, quand bien même le contrat n'est pas clos, mais nous ne vous verserons pas l'entièreté. Nous devons garder un peu de marge de manœuvre. J'étais sur un contrat ANR et pour des raisons X ou Y, nous n'avons pas du tout pu engager à hauteur de

ce que nous avons prévu. Forcément, dans ce cas, heureusement que les frais de gestion n'avaient pas été reversés au laboratoire. En début de contrat, nous pouvons imaginer reverser la moitié, par exemple. Avec la moitié, nous ne prenons pas trop de risque.

**M. VALLÉE.**– À l'époque, nous parlions indemnitaire pour les CDD sous contrat recherche. J'avais dit : « Plutôt que de prendre 10 % de frais de gestion, prenons 11 % et alimentons une enveloppe, etc. » Nous ne sommes pas à 11 %, mais à 15 % et à 20 %. Je vois « masse salariale », avec des versements notamment sur les contrats européens. C'est peut-être faisable avec les frais de gestion classiques. Sur la part qui est redonnée aux laboratoires, ne serait-il pas possible de faire ce qu'a voté ce CA, à savoir avoir un régime indemnitaire pour tous les personnels contractuels ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Cela ne relève pas de la proposition qui vous est faite là. Je vous propose simplement de prélever et de redonner. Ce que nous pouvons faire de ces financements ne participe pas de la proposition. Pour le coup, pourquoi pas, mais je ne peux pas vous répondre...

**M. VALLÉE.**– Nous ferions mieux de distribuer en amont plutôt que chaque laboratoire fasse à sa façon suivant ses (*Audio 8 – inaudible, 00.14.24*).

**M. BERNARDINO.**– Pour l'instant, aucun laboratoire ne peut verser quoi que ce soit, aucun vote du CA ne l'y autorisant.

**M. VALLÉE.**– Il faut se projeter un peu.

**Mme ALLARD-POESI.**– Je vais vous donner un exemple qui a été voté en CR sur les contrats postdoctoraux, à savoir une augmentation des salaires des post-doctorants.

**M. VALLÉE.**– Nous allons créer des ressources propres pour les laboratoires. Comme l'UPEC est adepte des vases communicants, dans un futur plutôt proche, ne pourrions-nous pas baisser la dotation de la partie recherche ? Comme nous allons générer des ressources propres pour les laboratoires, ils pourront s'autosuffire. Les PowerPoint qui nous ont été présentés allaient dans ce sens, avec les services qui ne génèrent « pas encore » de ressources propres.

**Mme ALLARD-POESI.**– Pour le moment, ce n'est pas du tout le sens de l'orientation que nous avons choisie. À titre d'information, notamment sur les aspects contrats de recherche, nous sommes bien en deçà d'autres universités. Il faut donc au contraire encourager les collègues, les accompagner, afin de développer ces contrats de recherche et d'améliorer la qualité de service que nous proposons en interne aux laboratoires dans cette perspective. C'est également du côté de nos services. En

identifiant ces financements, ils permettront d'allouer des moyens supplémentaires typiquement à la Direction de la valorisation de la recherche en ressources humaines, afin d'améliorer ses services.

**M. VALLÉE.**– Avant, l'établissement gardait tout. Quelle sera l'incidence de ce nouveau dispositif sur ses ressources propres de manière générale ?

**Mme ALLARD-POESI.**– L'établissement gardait tout, mais bien évidemment, il finançait déjà des postes de la DRV. La DRV a crû. Il serait faux de dire que l'établissement gardait tout au détriment de la recherche.

**M. VALLÉE.**– Il s'agira simplement d'une reventilation.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, c'est seulement une clarification.

**M. le Président.**– C'est également la possibilité qui est donnée aux laboratoires de se développer et à un moment donné offrir un service d'appui aux chercheurs avec des renforts administratifs.

**Mme ALLARD-POESI.**– Et de meilleure qualité, exactement. Avec quelque chose qui n'était pas identifié, nous n'avions pas les moyens d'avoir de la visibilité sur ce qu'on ne génère pas et surtout sur ce que nous pouvions réallouer pour améliorer la qualité de service de la DRV ou des laboratoires. Valérie l'a évoqué, nous sommes également en concurrence avec le CNRS et nos organismes. À défaut d'être clairs sur cette politique, les contrats allaient peut-être plus favorablement du côté du CNRS et de l'Inserm. Le fait d'être clairs et d'aligner notre politique sur ce que pratiquent les organismes ne peut qu'être positif. Si nous sommes en mesure d'améliorer la qualité de service, cela ne peut être que favorable à notre université.

**M. LEVREL.**– Pour poursuivre dans ce sens, j'ai une question globale à poser sur ces financements fléchés vers la DRV. Globalement, de quelle façon ont été fixés ces pourcentages ? Je suppose que vous avez fait des estimations sur l'existant et les flux financiers qui seront engendrés. Quels flux financiers cela engendrerait-il en termes de fléchage vers la DRV par rapport au budget de la DRV ?

Ce qui m'interpelle est que, si j'ai bonne mémoire, quand j'étais élu CR, la CR examine la ventilation du budget recherche et une part du budget recherche de l'établissement sert à financer la DRV. Ici, nous aurions un fléchage automatique de budget vers la DRV. Si c'est bien automatique, cet examen et cette décision par la CR lui sont retirés. Il y a une automaticité du fléchage du budget vers la DRV et la CR ne peut plus décider librement du montant qui sera affecté à la DRV. Quel est le montant global des coûts financiers que vous estimez vers la DRV par rapport au budget actuel de la DRV ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Les deux éléments sont différents. Il y a le budget actuel de la DRV, avec sa masse salariale et une part de son budget de fonctionnement R & D. Le budget de fonctionnement de la DRV est très réduit, il s'élève à 16 200 euros.

**M. LEVREL.**– Ce n'est pas ma question. La CR examine cela. Je ne dis pas que la DRV doit être au pain sec, au contraire. La CR examine la ventilation des budgets recherche et si la DRV a besoin de plus de budget de fonctionnement, elle lui attribue plus de budget de fonctionnement.

**Mme ALLARD-POESI.**– Je ne comprends pas quelque chose dans votre raisonnement. Pourquoi raisonnez-vous de cette façon sur la DRV ? Raisonniez-vous ainsi sur l'ensemble des autres services ?

**M. le Président.**– Ce n'est pas du tout le sujet.

**Mme ALLARD-POESI.**– Ce sont des choses complètement différentes.

**M. LEVREL.**– A priori, les conseils délibèrent sur la ventilation des budgets de l'UPEC vers les différents services.

**Mme ALLARD-POESI.**– Le budget de fonctionnement est alloué par le CA.

**M. LEVREL.**– Oui.

**M. BERNARDINO.**– Aujourd'hui, ce sont les pourcentages d'alignement, afin d'avoir une cohérence globale, quel que soit le type de contrat. Les éléments forts qui vous sont proposés aujourd'hui concernent le préciput ANR. Il s'agit de ne pas suivre la préconisation qui est de 2,5 % et de 10,5 %, mais d'aligner à 4 % pour les laboratoires. C'est le premier sujet. Le deuxième sujet concerne la masse salariale et les réversions. Ce qui pourrait interroger le Conseil d'administration est que la masse salariale des permanents de l'université revient aux laboratoires plutôt qu'en central, ce qui serait cohérent. Il s'agit d'une incitation forte pour venir rattacher et inciter les collègues à dire que le temps passé sur des contrats européens qui sont très chronophages est aussi reversé aux laboratoires qui leur permettra de développer et de les accompagner. Ce sont les éléments forts.

Les éléments de DRV que nous évoquons là concernent uniquement la part de fonctionnement qui est minime, parce qu'accessoirement, la masse salariale des postes de la DRV était hors budget de la CR et hors validation de la CR. De toute façon, il va bien falloir continuer à payer ces postes rattachés à la masse salariale de la DRV. Pour aller dans le sens de ce que disait Benoît, il s'agira bien que ce soit pris dans les pourcentages de la DRV et de l'établissement pour financer les postes de la DRV liés aux ressources des contrats.

**Mme ALLARD-POESI.**– En complément.

**M. VALLÉE.**– Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. BERNARDINO.**– Non, mais je dis qu'il fallait bien mesurer l'impact sur l'établissement. Aujourd'hui, ce qui est mis au vote est la validation ou non des pourcentages proposés par la VP recherche qui ont été discutés en CR. Sur les points marquants, cela relève principalement du préciput ANR, d'accepter ou non que la ventilation ne soit pas celle de l'ANR qui était de 2,5 % mais de 4% et 9% pour la gestion et de valider la ventilation côté masse salariale. Il s'agit de dire qu'à ce moment-là, nous acceptons que sur les contrats publics européens, lorsque nous récupérons cette masse salariale et pour la revalorisation du personnel, nous puissions reverser 50 % aux laboratoires, afin d'être incitatifs, que les collègues aillent vers ce type de projets dont ils savent qu'ils sont extrêmement chronophages. Le vote concerne ces points.

**Mme ALLARD-POESI.**– Reformulez votre question et je vous répondrai.

**M. LEVREL.**– Nous parlons bien de fonds qui seront affectés au budget de fonctionnement des services, notamment de la DRV. Ces fonds serviront au budget de fonctionnement de la DRV. Dans le texte qui accompagne la note, il est écrit que cette part pourrait financer des personnels supplémentaires. Nous considérons donc que la masse salariale est du budget de fonctionnement.

**Mme ALLARD-POESI.**– Non. Vous le savez, aujourd'hui, nous manquons de personnel à la DRV. Comment pouvons-nous faire pour augmenter la qualité de service et les ressources humaines ? Je n'ai pas d'autre solution.

**M. LEVREL.**– Il faut demander à la CR d'affecter une part plus importante du budget recherche à la DRV, sans automatisme et sur examen de la nécessité.

**Mme ALLARD-POESI.**– Avez-vous vu le budget de la CR ? Il est ridicule. Il est inférieur à celui de la CVEC. Je ne peux pas prélever des financements aux laboratoires dans l'enveloppe recherche pour financer des personnels.

**M. le Président.**– Ce n'est pas le sujet du vote. Il ne s'agit pas ici de parler de ventilation de la CR ni du budget recherche. Il s'agit de parler de ce point-là.

**M. BERNARDINO.**– Le vote porte sur les pourcentages et la ventilation qui en sera faite. Nous pouvons discuter des 4 % et de savoir si les laboratoires en feront du fonctionnement. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Aujourd'hui, nous sommes sur les pourcentages et la ventilation.

**M. LEVREL.**– Je réitère ma question initiale : de quelle façon sont fixés les pourcentages DRV par rapport au central ?

**Mme ALLARD-POESI.**– C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, à savoir que nous nous sommes alignés sur les propositions du CNRS.

**M. LEVREL.**– Qui ne parle pas que de la part laboratoire, la convention CNRS ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Vous avez la convention CNRS dans SharePoint. C'est un point qui n'est pas « soumis à discussion », mais que vous avez dans SharePoint. La répartition est celle proposée par le CNRS.

**M. LEVREL.**– Ma deuxième question concerne la masse salariale. Il s'agit de répartir l'intégralité de la masse salariale des personnels permanents valorisés sur le contrat ? Le contrat européen verse un financement égal à l'intégralité de la masse salariale du personnel valorisé sur le contrat ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Tout à fait. Au prorata des ETP qui ont été proposés dans le contrat. Le problème est que nous rencontrons des difficultés pour identifier ces sommes. Ce n'est pas facile.

**M. LEVREL.**– Cette masse salariale est donc payée en central, puisque les salaires statutaires des permanents sont payés intégralement en central, essentiellement grâce à la subvention pour charges de service public. Actuellement, cette part des contrats revient en central avec retard et complexité.

**M. BERNARDINO.**– Ou pas.

**M. LEVREL.**– C'est-à-dire pas du tout ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, c'est possible parce que si nous ne sommes pas en mesure de clôturer le contrat et de rendre compte à la Commission européenne, elle ne reverse pas ces parts ni de masse salariale ni des overheads.

**M. LEVREL.**– Lorsqu'elle reverse, le central récupère la masse salariale qu'il a « conquise » en payant les chercheurs permanents.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui.

**M. LEVREL.**– Là, il est donc proposé que le central ne conserve qu'un quart de la masse salariale et que la moitié parte aux laboratoires.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui.

**M. LEVREL.**– J'ai deux questions à poser sur ce point. D'une part, cela ne va-t-il pas représenter un montant phénoménal ? Nous savons que la masse salariale chargée

coûte cher. Encore une fois, je répète ma question : avez-vous estimé les montants que cela représente actuellement ? C'est ma première question. Ma deuxième question est : à quoi sera utilisée cette masse salariale reversée aux laboratoires ? Dans la note, il est écrit : « Il pourrait y avoir une mise en place de mesures incitatives telles que le paiement de décharges d'enseignement pour libérer du temps aux enseignants-chercheurs pour développer des projets. » Cela signifie que les laboratoires auraient le pouvoir d'octroyer des décharges d'enseignement aux enseignants-chercheurs permanents.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, pourquoi pas ?

**M. le Président.**– C'est en plus. C'est ce qui est proposé par l'établissement. Cela a été très largement discuté en CR, c'est en plus.

**Mme ALLARD-POESI.**– Le problème des enseignants-chercheurs est d'avoir du temps pour faire de la recherche. C'est leur problème principal, ils aimeraient avoir plus de temps. Si le laboratoire dit : « Vous pourrez bénéficier de vingt, trente heures de décharge qui seront financées et reversées à la composante, afin de pouvoir libérer du temps pour faire de la recherche. », je ne vois pas où est le problème. C'est possible et c'est une proposition. Ce n'est pas soumis au vote aujourd'hui. Ce sera discuté.

**M. LEVREL.**– Il s'agit de savoir à quoi serviront ces pourcentages. L'obstacle n'est-il pas simplement de nature juridique ? Qui a le droit de décider d'une décharge d'enseignement pour un enseignant-chercheur ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Les laboratoires en ont le droit.

**M. le Président.**– Les laboratoires ont tout à fait le droit ils ont une part entière dans le système.

**Mme ALLARD-POESI.**– Pour les jeunes chercheurs, l'ANR le propose déjà. Certains chercheurs ont déposé cette année. Nous avons fait la demande auprès de l'ANR d'avoir 96 heures de décharge pour ces futurs lauréats jeunes chercheurs. Je trouve que c'est incitatif. Personnellement, je ne vois pas de souci particulier. Au contraire, c'est incitatif pour eux. Nous nous plaignons tous de ne pas avoir de temps pour faire de la recherche, les jeunes chercheurs d'autant plus. Souvent, ils arrivent et ont beaucoup d'heures de cours, de responsabilités. Leur dégager du temps me semble plutôt être positif.

**M. le Président.**– C'est typiquement une discussion de la CR.

**Mme ALLARD-POESI.**– Il s'agit de propositions qui seront bien sûr discutées. S'il faut amender les règlements, nous le ferons.

**M. le Président.**– Je vous propose d'avancer, parce que nous nous éloignons.

**M. BERNARDINO.**– Ce sont des discussions de CR. Ce n'est pas le sujet soumis à approbation.

**Un intervenant.**– Précisément, nous ne sommes pas en CR.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, c'est normal que l'on réponde à vos questions.

**M. le Président.**– À un moment donné, ce sont les prérogatives du laboratoire de faire des propositions sur le budget. Si nous commençons à dire aux laboratoires qu'ils ne pourront pas faire de proposition, nous allons créer des mécontents.

**Mme ALLARD-POESI.**– Ce sera bien sûr fait en collaboration avec les composantes.

**M. le Président.**– Je vous propose de voter.

**M. BERNARDINO.**– Y a-t-il des changements de procurations ?

**Mme HMAMOU.**– Oui, Mme (*Audio 9 – inaudible, 00.01.11*) a donné procuration à M. (*inaudible*).

**M. BERNARDINO.**– Concernant cette ventilation, qui vote contre ? Quatre. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Y a-t-il les procurations abstentions ? Merci.

**M. LEVREL.**– Je voudrais donner une explication de vote. J'ai voté contre, parce que l'on n'a pas répondu à ma question relative à l'estimation des flux financiers que représentaient ces pourcentages.

**Mme ALLARD-POESI.**– C'est un travail en cours, je suis vraiment désolée.

**M. LEVREL.**– Je ne peux pas voter sans connaissance de ce que signifient ces pourcentages.

**Mme ALLARD-POESI.**– J'ai des chiffres à vous proposer, mais ils sont erronés. Je suis un peu embêtée. Nous avons fait des estimations sur les contrats 2022. D'une part, c'est partiel, parce que nous n'avons pas les chiffres sur les contrats européens. D'autre part, le fameux décalage temporel dont j'ai parlé sur la part hébergeurs n'a pas été pris en compte. C'est pour cette raison que je ne peux pas vous donner des chiffres justes.

**M. le Président.**– Merci. Je vous propose d'avancer.

***L'affectation des ressources issues des contrats de recherche (préciput ANR, overheads, frais de gestion...) est approuvée à la majorité.***

### **Points non soumis à discussion**

**M. BERNARDINO.**– Nous passons aux points non soumis à discussion, mais à vote. Pour les points paraissant compliqués, j'ai demandé qu'une note soit jointe. Pour la formation et recherche, vous avez une note de la DEVE portant sur les deux points campagne masters et approbation de la campagne. Nous avons volontairement sorti la convention UPEC/CNRS de l'ensemble des contrats, afin que vous puissiez avoir la convention sortie du lot, puisque c'est un point de cette partie. Le seul point qui n'a pas d'élément est l'approbation de la révision des tarifs des charges locatives. Cela se fait chaque année, selon le calcul des charges réellement constatées sur l'exercice précédent. En l'occurrence, pour 2023, c'est calculé sur les charges 2021 ; ce qui permet de calculer les charges pour les personnes hébergées au titre d'une nécessité absolue de service, pour lesquelles nous affectons les charges locatives figurant sur le dernier compte financier connu, soit les charges réellement payées.

**Mme CHEVALIER.**– Concernant les masters, des documents ont été annexés sur SharePoint. Il se trouve que je m'occupe d'un master et qu'il y a des copier-coller malencontreux. Ce n'est hélas pas la première fois, et je ne sais pas quand cela va s'arrêter, mais la colonne « critères généraux d'examen des candidatures » n'a absolument rien à voir avec ce que nous avons déclaré. Je voudrais savoir où signaler cela. Si je n'avais pas été au CA, où cela partait ?

**M. BERNARDINO.**– Ce sont les tableaux de la composante qui ont été votés.

**Mme CHEVALIER.**– Peu importe, ce n'est pas les informations que l'on a envoyées.

**M. THAUVRON.**– C'est la composante. Envoie-moi les erreurs et je ferai suivre à la DEVE. Nous avons jusqu'à ce soir pour apporter des corrections.

**Mme CHEVALIER.**– Il faudrait que nous soyons en copie. Cela fait plusieurs fois qu'il se passe des choses de ce type.

**M. THAUVRON.**– En central, l'interlocuteur est la composante. Il y a 250 parcours de master.

**Mme CHEVALIER.**– Une fois que cela a été transmis, voté par le CA, cela part au Ministère. Il y a eu un problème de copier-coller et on se retrouve avec des attendus de neurosciences pour accéder à un master de management !

**M. VALLÉE.**– Tous ces masters ont une nouvelle plaquette, il y a un côté fermé (*Audio 9 – inaudible, 00.05.18*).

**M. THAUVRON.**– C'est dans le cadre de la réforme Trouver mon master. Ce sont uniquement les masters 1 qui seront sur la plateforme qui n'a pas encore de nom, la plateforme nationale de candidature. Ne sont pas concernés les masters 100 % FC et les masters internationaux.

**M. VALLÉE.**– J'aurais voulu avoir une information sur la chaire « Aménager le Grand Paris ». Je connaissais la chaire Handicap. Elle est soit nouvelle, soit elle était cachée.

**M. THAUVRON.**– C'est à l'UGE.

**M. VALLÉE.**– Nous ne savons pas trop, parce que (*Audio 9 – inaudible, 00.06.10*) à l'UGE. Il y a des partenariats, un site Web (*inaudible, 00.06.15*). Qu'est cette chaire ?

**M. le Président.**– On en a parlé.

**M. BERNARDINO.**– C'est une chaire rattachée à l'école d'urbanisme depuis des années.

**M. VALLÉE.**– Nous la découvrons. En termes de visibilité de ce qui se passe à l'UPEC en termes de chaires, c'est un peu...

**M. BERNARDINO.**– Elle n'est pas nouvelle.

**M. VALLÉE.**– (*Audio 9 – inaudible, 00.06.58*).

**M. BERNARDINO.**– S'il n'y a pas eu de changement dans les procurations, je vous propose de passer au vote.

**Mme HMAMOU.**– Mme GOFFIN a donné procuration à Mme LANGLOIS.

## **1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

### **1.1 Approbation de la révision des tarifs des charges locatives des concessions de logement pour l'année 2023**

**M. BERNARDINO.**– Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

***La révision des tarifs des charges locatives des concessions de logement pour l'année 2023 est approuvée à l'unanimité.***

## 2. RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique

M. BERNARDINO.– Sur les critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

*Les critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique sont approuvés à l'unanimité.*

## 3. FORMATION ET RECHERCHE

### 3.1 Campagne Master 2023 : approbation des données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus...)

M. BERNARDINO.– Concernant les données obligatoires des masters, qui vote contre ? Trois. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

*Les données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus...) sont approuvées à la majorité.*

### 3.2 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (1<sup>re</sup> vague)

M. BERNARDINO.– Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

*La campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (1<sup>re</sup> vague) est approuvée à l'unanimité.*

### 3.3 Approbation de l'avenant à la convention UPEC-CNRS modifiant le point 4.2 « contribution aux frais liés aux contrats »

M. BERNARDINO.– Concernant l'avenant à la convention UPEC-CNRS qui a été sorti pour être très clair avec ce qui a été exposé dans le tableau, qui vote contre ? Y a-t-

il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ?  
Merci.

***L'avenant à la convention UPEC-CNRS modifiant le point 4.2 « contribution aux frais liés aux contrats » est approuvé à l'unanimité.***

#### **4. CONTRATS ET CONVENTIONS**

##### **4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université**

**M. BERNARDINO.**– Il s'agit d'un point d'information. Merci beaucoup.

**M. Le Président.**– Merci. C'était un peu long. Surtout, reposez-vous bien et bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 13 heures 20.*